

Revue de presse

Septembre 2018

Sommaire

- 1 – Une intervention radio de Danielle Gros sur le thème du service civique - Réunion
1ère Radio - lundi 3 septembre 2018
- 2 – « Pour la CPME, "le prélèvement à la source était, et reste, une mauvaise idée »,
Clicanoo du 5 septembre 2018
- 3 – « Pas à nous de gérer ça » - Le Quotidien du 6 septembre 2018
- 4 – « La CPME réclame un accompagnement » - Le Quotidien du 6 septembre 2018
- 5 – Réaction CPME sur le thème du prélèvement à la source – JIR du 6 septembre
2018
- 6 – Intervention de Abdoullah Lala, trésorier de la CPME, sur le thème du prélèvement
à la source - JT Antenne Réunion 12h30, le 5 septembre 2018 – A partir de 3'19"
- 7 - Intervention de Abdoullah Lala, trésorier de la CPME, sur le thème du prélèvement
à la source -,JT Antenne Réunion 19h00 le 5 septembre 2018 - A partir de 15'40"
- 8 - Intervention de Abdoullah Lala, trésorier de la CPME, sur le thème du prélèvement
à la source - INFO SOIREE - Antenne Réunion le 5 septembre 2018 - A partir de 9'05"
- 9 – « Le prélèvement à la source, « une mauvaise idée » selon la CPME Réunion » -
Outremer360 du 6 septembre 2018
- 10 – « Prélèvement à la source : Patrons et syndicats réunionnais vent debout contre
la réforme », Clicanoo du 6 septembre 2018
- 11 - CPME: « le prélèvement à la source était, et reste, une mauvaise idée » -
Freedom.fr le 5 septembre 2018
- 12 –« Pour la CPME, le prélèvement à la source était, et reste, une mauvaise idée » -
Zinfos 974 du 6 septembre 2018
- 13 – « Économie : La CPME Réunion demande l'affacturage inversé pour le paiement
des entreprises » - Outremer 360 du 7 septembre 2018

14 -RADIO – Intervention de Yannick Paris dans l'émission « La tête de l'emploi » le 12 septembre 2018

15 – « Le TESE étendu à La Réunion » - Le Quotidien du 14 septembre

16 – « Modification du taux jusqu'à demain » - JIR du 14 septembre 2018

17 – « La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises obtient gain de cause » - IMAZ PRESS du 14 septembre 2018

18 – « À la demande de la CPME Réunion, le gouvernement clarifie sa position » - Memento.re le 14 septembre 2018

19 - « Pôle Emploi et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises , alliés pour l'emploi » - Imaz press le 18 septembre 2018

20 - « Pôle Emploi et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises , alliés pour l'emploi » Orange Réunion le 18 septembre 2018 (via Imaz press)

21 - « Délais de paiement : l'affacturage inversé plébiscité par le Parlement » - Memento le 17 septembre 2018

22 - Délais de paiement : l'affacturage inversé plébiscité par le parlement - Freedom.fr le 17 septembre 2018

23 - « Prélèvement à la source: Darmanin promet d'aider les entreprises de moins de 20 salariés » - Freedom.fr le 13 septembre 2018

24 - « La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises obtient gain de cause » Orange Réunion le 13 septembre 2018 (via Imaz press)

25 - « L'affacturage inversé plébiscité par le Parlement » - Clicanoo le 19 septembre 2018

26 – « L'affacturage inversé plébiscité par le Parlement » - JIR du 19 septembre 2018

27 – « Délais de paiement : la solution ? » - Le Quotidien du 19 septembre 2018

28 – « La Réunion économique tire la sonnette d'alarme » - JIR du 21 septembre 2018

29 – ARTICLE ET VIDEO - « Projet de Loi de Finances : La Réunion Economique" inquiète face à la refonte des aides » Clicanoo le 20 septembre 2018

30 – « L'Union sacrée, 10 ans après » - Le Quotidien du 21 septembre 2018

31 – ARTICLE ET VIDEOS - « Les forces économiques locales font front commun » - Imaz press du 21 septembre 2018

32 - RADIO – Intervention de Éric Matz dans l'émission « La tête de l'emploi » sur le thème du CDI le 24 septembre 2018

33 – « Vent de colère après les annonces budgétaires » - JIR du 26 septembre 2018

34 – « La réforme de l'abattement ne passe pas » - JIR du 26 septembre 2018

35 – RADIO – Interview de Santhi Véloupoulé, déléguée générale de la CPME Réunion au sujet du projet At'Mot'Sphère – Emission « La tête de l'emploi » - Réunion 1ère Radio – Le 25 septembre 2018

36 – RADIO - Le débat du mardi – Débat en présence de Abdoullah Lala, administrateur de la CPME Réunion, sur le thème du prélèvement à la source - Réunion 1ère Radio le 25 septembre 2018 -

37 - Réunion 1ère Radio le 26 septembre 2018 - Interview de Dominique Vienne, dans le JT de 7h

38 - Réunion 1ère le 26 septembre 2018 - Mesures fiscales : « Nos inquiétudes se révèlent exactes » (CPME-Réunion)

39 – « Vent de colère après les annonces budgétaires » - Clicanoo le 27 septembre 2018

40 – « La réforme de l'abattement ne passe pas » - Clicanoo le 27 septembre 2018

41 – « Des patrons sous pression » - Le Quotidien du 29 septembre 2018

42 - « Qualité de vie au travail : une étude inédite sur la situation des TPE-PME réunionnaises » - Memento.re le 28 septembre 2018

43 – « Etude At'Mot'Sphère 7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge » - Imaz press du septembre 2018

44 - Orange Réunion - Portail actu (via Imaz press) le 28 septembre 2018 - 7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge

45 - 7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge Niooz.fr (via orange réunion) le 28 septembre 2018

46 – « 7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge » - Clicanoo du 28 septembre 2018

47 - Freedom.fr le 28 septembre 2018 - Chefs d'entreprise, la qualité de vie au travail devrait augmenter vos performances économiques

1 – Une intervention radio de Danielle Gros sur le thème du service civique - Réunion
1ère Radio - lundi 3 septembre 2018

http://medias2.francetv.fr/videosread/rfo/mp3/reunion/la_tete_de_l_emploi/la_tete_de_l_emploi_la_vision_de_l_entreprise_sur_le_service_civique_-_danielle_gros_2018-09-03.mp3

2 – « Pour la CPME, "le prélèvement à la source était, et reste, une mauvaise idée »,
Clicanoo du 5 septembre 2018

Lien : <https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2018/09/05/Pour-la-CPME-le-prelevement-la-source-etait-et-reste-une-mauvaise-idee>

Pour la CPME, "le prélèvement à la source était, et reste, une mauvaise idée"

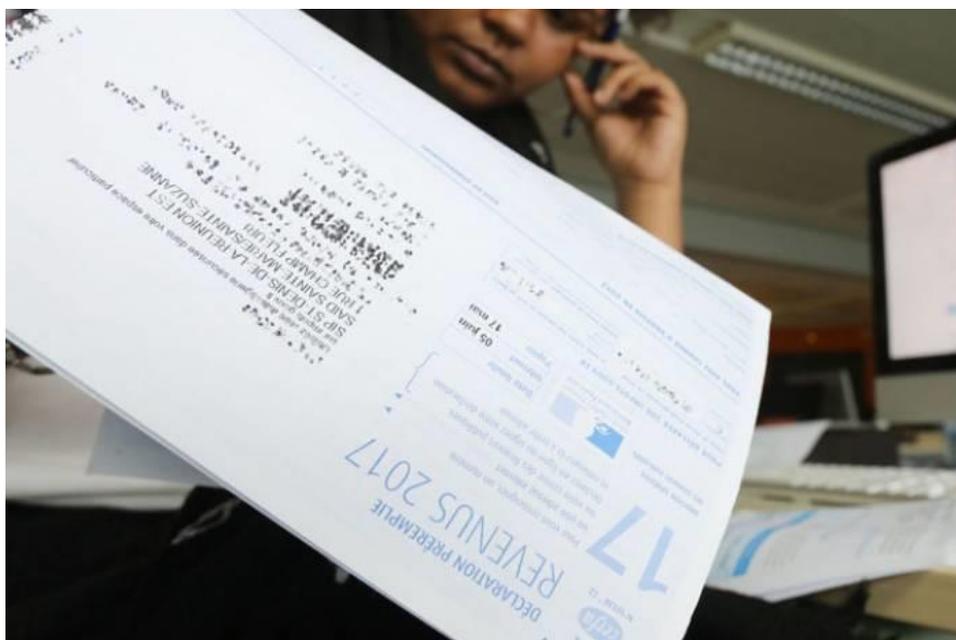
INFOS

Economie

5 sep 2018, 19h29

1 Commentaire(s)

PARTAGE



Au lendemain de la décision du gouvernement de confirmer le lancement du prélèvement à la source, la Confédération des PME

Réunion a exprimé son avis sur ce nouveau mode de perception des impôts. Son communiqué ci-dessous :

A LIRE AUSSI -> [Prélèvement à la source : le gouvernement dit "Oui", les syndicats disent "Non"](#)

Le Premier Ministre l'a confirmé : entrepreneur rimera avec percepteur. De son côté, la CPME persiste et signe. Confier le prélèvement à la source aux chefs d'entreprise était, et reste une mauvaise idée. Au-delà de la complexité administrative et des problèmes techniques qui restent posés, ce dispositif aura un coût direct et indirect pour les entreprises. Il risque également d'entraîner une dégradation du climat social. Pourquoi vouloir faire jouer aux entreprises un rôle qui n'est pas le leur, qui plus est sans aucune compensation ? Le prélèvement à la source aurait pu être mis en œuvre via la mensualisation, ce qui aurait évité un grand nombre d'inconvénients.

« Pas à nous de gérer ça »

Didier Técher est le patron de Sun & Eau, une entreprise spécialisée dans le montage et l'installation de chauffe-eau solaires et la pose de gouttières en alu, qui emploie onze salariés. Comme d'autres dirigeants de PME, il s'inquiète des contraintes inhérentes à la réforme.

– En tant que chef d'entreprise, comment vivez-vous cette réforme du prélèvement à la source ?

– Il y a mon point de vue personnel et la gestion de cette réforme avec les contraintes qu'elle entraîne. La mesure n'est peut-être pas mauvaise en soi, mais elle est compliquée à mettre en œuvre dans les PME. À mon sens, le gouvernement n'a pas suffisamment pris en compte la situation des petites et moyennes entreprises. C'est à nous de s'adapter pour gérer ce nouveau dispositif. Ce ne devrait pas être à nous, PME, de gérer ça. Généraliser le paiement mensuel de l'impôt oui, mais il ne fallait pas le confier aux entreprises.

– Craignez-vous des tensions sociales dans les entreprises ?

– Tout à fait. Le salarié va voir son salaire amputé. Pour le même travail, il va toucher moins. Va-t-il lever le pied ? Les salariés vont comprendre la réforme mais ils auront du mal à l'admettre. Cela risque de créer des tensions dans la vie de l'entreprise.

– Avez-vous suivi une formation pour vous préparer à cette réforme ?

– Non. J'ai été sollicité par la chambre de commerce, mais c'était pendant les vacances scolaires et je n'étais pas disponible. Mon syndicat, la CPME, doit prochainement organiser des réunions d'information. C'est vrai que cela arrive très vite. Et ce n'est pas simple et clair. Même au sein du gouvernement, ils ne sont pas tous d'accord.

– Combien va vous coûter la mise en place du prélèvement à la source ?

– Je ne l'ai pas chiffrée, mais elle a un coût. Mon expert-comptable, lui, a dû reparamétrer ses logiciels et former son personnel. Il faudra prévoir cette dépense dans la gestion globale.

4 – « La CPME réclame un accompagnement » - Le Quotidien du 6 septembre 2018

La CPME réclame un accompagnement

La CPME continue de penser que confier le prélèvement à la source aux chefs d'entreprises est une « mauvaise idée ». Pour la Confédération des petites et moyennes entreprises, entrepreneur ne devrait pas rimer avec perceuteur. « Pourquoi vouloir faire jouer aux entreprises un rôle qui n'est pas le leur, qui plus est sans aucune compensation ? », interroge le syndicat patronal dans un communiqué.

Surtout, la CPME déplore que les entreprises d'outre-mer de moins de 20 salariés ne puissent recourir au Titre emploi service entreprise (Tese) de l'Urssaf qui, dans l'Hexagone, mettra en place le prélèvement à la source. « Nous demandons au gouvernement des garanties pour que les entreprises réunionnaises de moins de 20 salariés bénéficient, d'une manière ou d'une autre, d'une mesure d'accompagnement et de soutien », écrit Abdoullah Lala, administrateur de la CPME Réunion.

5 – Réaction CPME sur le thème du prélèvement à la source – JIR du 6 septembre 2018

Dominique Vienne (CPME)

“Le Premier ministre l’a confirmé : entrepreneur rimera avec percepteur. De son côté, la CPME persiste et signe. Confier le prélèvement à la source aux chefs d’entreprise était, et reste une mauvaise idée. Au-delà de la complexité administrative et des problèmes techniques qui restent posés, ce dispositif aura un coût direct et indirect pour les entreprises. Il risque également d’entraîner une dégradation du climat social. Pourquoi vouloir faire jouer aux entreprises un rôle qui n’est pas le leur, qui plus est sans aucune compensation ? Le prélèvement à la source aurait pu être mis en œuvre via la mensualisation, ce qui aurait évité un grand nombre d’inconvénients. Devant les difficultés de mise en place, notamment dans les PME, la CPME a été à l’initiative de mesures d’adaptation à l’environnement des entreprises du territoire. Il en est ainsi pour l’abandon de l’incrimination pénale et des mesures spécifiques aux TPE-PME de l’Hexagone où les structures employant moins de 20 salariés n’assureront pas elles-mêmes la collecte de l’impôt. Elles pourront recourir au système titre emploi service entreprise (Tese) de l’Urssaf qui mettra en place le prélèvement à la source. Or les sociétés implantées en outre-mer sont exclues du dispositif Tese. Nous demandons au gouvernement des garanties pour que les entreprises réunionnaises de moins de 20 salariés bénéficient, d’une manière ou d’une autre, d’une mesure d’accompagnement et de soutien. La CPME invite par ailleurs les chefs d’entreprise à éditer des bulletins de paie “à blanc” dès que possible pour s’assurer de leur conformité et corriger les éventuels dysfonctionnements avant le 1er janvier 2019.”

Nb : Cette réaction était initialement signée le trésorier de la CPME, et non le président. Confusion du JIR sur l’interlocuteur. Les propos reflètent néanmoins la position CPME à date.

6 – Intervention de Abdoullah Lala, trésorier de la CPME, sur le thème du prélèvement à la source - JT Antenne Réunion 12h30, le 5 septembre 2018 – A partir de 3'19"

<http://www.antennereunion.fr/info-et-magazines/le-12h30/replay/730156-replay-le-12h30-mercredi-05-septembre-2018>

7 - Intervention de Abdoullah Lala, trésorier de la CPME, sur le thème du prélèvement à la source -,JT Antenne Réunion 19h00 le 5 septembre 2018 - A partir de 15'40"

<http://www.antennereunion.fr/info-et-magazines/le-19h00/replay/730176-replay-le-19h00-mercredi-05-septembre-2018>

8 - Intervention de Abdoullah Lala, trésorier de la CPME, sur le thème du prélèvement à la source - INFO SOIREE - Antenne Réunion le 5 septembre 2018 - A partir de 9'05"

<http://www.antennereunion.fr/info-et-magazines/info-soiree/replay/730177-replay-info-soiree-mercredi-05-septembre-2018>

9 – « Le prélèvement à la source, « une mauvaise idée » selon la CPME Réunion » -
Outremer360 du 6 septembre 2018

<http://outremer360.com/politique/le-prelevement-a-la-source-une-mauvaise-idee-selon-la-cpme-reunion/>

Le prélèvement à la source, « une mauvaise idée » selon la CPME Réunion

6 septembre 2018 [No Comment](#) [bassin-indien-Appli](#) [Economie](#) [Fil-info-appli](#) [Politique](#)



©Jean-François Frey / MaxPPP

« Le Premier Ministre l'a confirmé : entrepreneur rimera avec percepteur. De son côté, la CPME persiste et signe. Confier le prélèvement à la source aux chefs d'entreprise était, et reste une mauvaise idée », estime la CPME Réunion dans un communiqué, retranscrit entièrement ci-dessous.

Au-delà de la complexité administrative et des problèmes techniques qui restent posés, ce dispositif aura un coût direct et indirect pour les entreprises. Il risque également d'entraîner une dégradation du climat social. Pourquoi vouloir faire jouer aux entreprises un rôle qui n'est pas le leur, qui plus est sans aucune compensation ? Le prélèvement à la source aurait pu être mis en œuvre via la mensualisation, ce qui aurait évité un grand nombre d'inconvénients.

« Devant les difficultés de mise en place, notamment dans les PME, la CPME a été à l'initiative de mesures d'adaptation à l'environnement des entreprises du territoire. Il est en ainsi pour l'abandon de l'incrimination pénale et des mesures spécifiques aux TPE-PME de l'Hexagone où les structures employant moins de 20 salariés n'assureront pas elles-mêmes la collecte de

l'impôt. Elles pourront recourir au système titre emploi service entreprise (Tese) de l'Urssaf qui mettra en place le prélèvement à la source. Or les sociétés implantées en outre-mer sont exclues du dispositif Tese. Nous demandons au gouvernement des garanties pour que les entreprises réunionnaises de moins de 20 salariés bénéficient, d'une manière ou d'une autre, d'une mesure d'accompagnement et de soutien », affirme Abdoullah Lala, administrateur et directeur de la commission sociale de la CPME Réunion.

La CPME Réunion continuera, comme elle le fait déjà, à accompagner les entreprises en leur communiquant toutes les informations nécessaires, notamment lors des commissions sociales et des club entrepreneurs animés par l'organisation (informations aux entreprises au 06 92 77 80 63). La CPME invite par ailleurs les chefs d'entreprise à éditer des bulletins de paie « à blanc » dès que possible pour s'assurer de leur conformité et corriger les éventuels dysfonctionnements avant le 1er janvier 2019.

CATÉGORIES : [bassin-indien-Appli](#), [Economie](#), [Fil-info-appli](#), [Politique](#)

10 – « Prélèvement à la source : Patrons et syndicats réunionnais vent debout contre la réforme », Clicanoo du 6 septembre 2018

Nb : Cette réaction était initialement signée le trésorier de la CPME, et non le président. Confusion du JIR sur l'interlocuteur. Les propos reflètent néanmoins la position CPME à date.

<https://www.clicanoo.re/Prelevement-la-source/Economie/Article/2018/09/06/Prelevement-la-source-Patrons-et-syndicats>

Prélèvement à la source : Patrons et syndicats réunionnais vent debout contre la réforme

INFOS

Economie

6 sep 2018, 11h01

3 Commentaire(s)

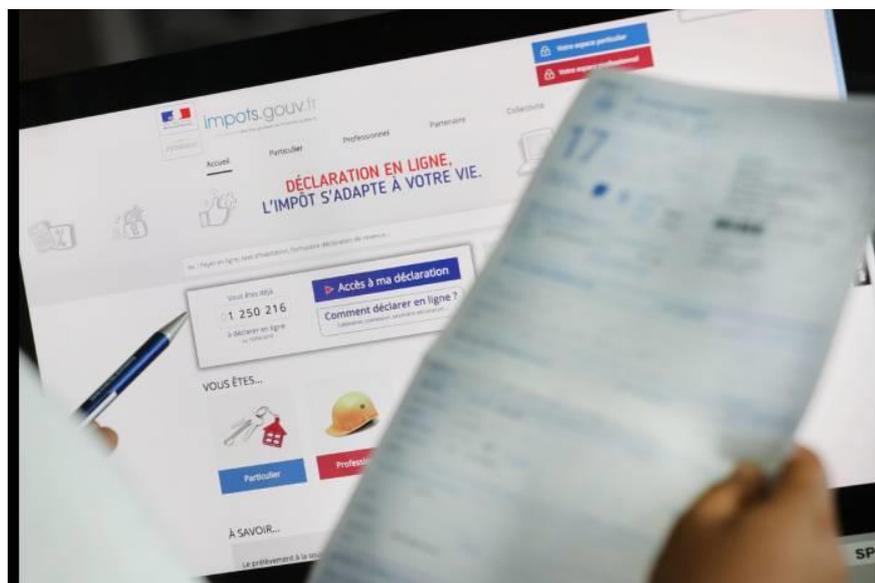


image article

Pierrick Ollivier (CGTR Finances Publiques)

“Nous avons toujours dit non au prélèvement à la source, à cette réforme qui découle uniquement de raisons politiques. C'est une réforme inutile, néfaste et dangereuse pour tout le monde. Au-delà des risques et bugs informatiques que nous devrions rencontrer dans les premiers mois, mais qui devraient être réparables, c'est une réforme particulièrement complexe. Sur le fond, elle est mauvaise car aujourd'hui le taux de recouvrement de l'impôt est de 98%. Nous allons au devant de gros contentieux car ce nouveau mode de recouvrement ne va pas améliorer ce taux, bien au contraire. Certaines entreprises pourraient ne pas reverser l'impôt pour en faire de la trésorerie, entraînant des difficultés déjà rencontrées pour recouvrer la TVA ou les cotisations fiscales et sociales. De plus, nous avons à la CGTR toujours mis en avant que ce nouveau mode de recouvrement n'allait pas amener de la simplification. Un contribuable aura toujours l'obligation de réaliser une déclaration de revenus, pour déterminer le taux de prélèvement, car notre imposition est basée sur les revenus du foyer fiscal. Enfin, dire que cette réforme va améliorer le pouvoir d'achat des Français est faux, car il s'agit uniquement d'un nouveau mode de recouvrement, le calcul de l'imposition reste le même. Le montant de l'impôt ne change pas. Le seul objectif de cette réforme est uniquement la suppression de milliers d'emplois au sein des finances publiques.”

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

Magali Billard (Solidaires Finances Publiques)

“Sans relâche depuis 2 ans, Solidaires Finances Publiques alerte le ministre, le public et la presse sur la catastrophe que la mise en place du prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu va provoquer. Réforme inutile, car elle ne porte que sur les modalités de recouvrement et non sur le système fiscal ; hors en France, le recouvrement de l'impôt sur le revenu est très bon (près de 98 %)

alors que celui de la TVA est bien inférieur. Réforme dangereuse, car inadaptée à la complexité de notre système fiscal et au fait que la base de l'impôt en France est le foyer fiscal et non l'individu. Le nombre important d'abattements, plafonnements et niches fiscales (plus de 400) complique la situation. Réforme mal préparée : les entreprises, les collectivités, les services fiscaux tout comme les contribuables ne sont pas plus prêts autant techniquement que culturellement. On leur a menti grossièrement sur la simplicité du système. Des tests effectués démontrent que subsistent beaucoup trop d'anomalies sur la fiabilisation des fichiers. La grande majorité des entreprises n'a pas eu accès à ces tests et ne peuvent donc pas anticiper les erreurs. Nous annonçons un désastre, et nous continuerons de le faire avec force au vu de la décision de notre ministre de poursuivre la mise en place de cette réforme au mépris des avis d'experts et des rapports de tous bords qui confirment nos analyses. La confusion concernant la décision finale ne fait que confirmer nos conclusions."

Dominique Vienne (CPME)

"Le Premier ministre l'a confirmé : entrepreneur rimera avec percepteur. De son côté, la CPME persiste et signe. Confier le prélèvement à la source aux chefs d'entreprise était, et reste une mauvaise idée. Au-delà de la complexité administrative et des problèmes techniques qui restent posés, ce dispositif aura un coût direct et indirect pour les entreprises. Il risque également d'entraîner une dégradation du climat social. Pourquoi vouloir faire jouer aux entreprises un rôle qui n'est pas le leur, qui plus est sans aucune compensation ? Le prélèvement à la source aurait pu être mis en œuvre via la mensualisation, ce qui aurait évité un grand nombre d'inconvénients. Devant les difficultés de mise en place, notamment dans les PME, la CPME a été à l'initiative de mesures d'adaptation à l'environnement des entreprises du territoire. Il en est ainsi pour l'abandon de l'incrimination pénale et des mesures spécifiques aux TPE-PME de l'Hexagone où les structures employant moins de 20 salariés n'assureront pas elles-mêmes la collecte de l'impôt. Elles pourront recourir au système titre emploi service entreprise (Tese) de l'Urssaf qui mettra en place le prélèvement

à la source. Or les sociétés implantées en outre-mer sont exclues du dispositif Tese. Nous demandons au gouvernement des garanties pour que les entreprises réunionnaises de moins de 20 salariés bénéficient, d'une manière ou d'une autre, d'une mesure d'accompagnement et de soutien. La CPME invite par ailleurs les chefs d'entreprise à éditer des bulletins de paie "à blanc" dès que possible pour s'assurer de leur conformité et corriger les éventuels dysfonctionnements avant le 1er janvier 2019."

Didier Fauchard (Medef)

"Avec cette réforme, certains salariés vont se retrouver avec 10 à 12% de moins sur leur fiche de paie. Cette situation va entraîner une répercussion sur la consommation à La Réunion qui représente 60% de la croissance chaque année. C'est une véritable inquiétude. Pour les chefs d'entreprise, la collecte de l'impôt va automatiquement provoquer une hausse des charges, auxquelles il faudra ajouter les heures de formation nécessaires à la bonne mise en place de cette réforme au sein de nos entreprises. Un coût non négligeable pour toutes nos entreprises. L'État aurait pu mettre en place la mensualisation obligatoire qui pouvait s'adapter aux revenus touchés à l'année N. Les entreprises ont déjà mis en place la DSN (déclaration sociale nominative) depuis plus de 3 ans. L'administration fiscale est déjà au courant des salaires versés aux salariés chaque mois. Cette solution technique aurait dû être retenue puisqu'elle pouvait se faire sans changer le mode de recouvrement de l'impôt."

Julien DELARUE

11 - CPME: « le prélèvement à la source était, et reste, une mauvaise idée » -
Freedom.fr le 5 septembre 2018

<http://freedom.fr/cpme-le-prelevement-a-la-source-etait-et-reste-une-mauvaise-idee/>

CPME: « le prélèvement à la source était, et reste, une mauvaise idée »

Publié le 5 septembre 2018 dans Actualités/Infos Réunion

La CPME persiste et signe concernant le prélèvement à la source. Le confier aux chefs d'entreprise était, et reste une mauvaise idée, lance-t-elle dans un communiqué en date de ce 5 septembre. « Au-delà de la complexité administrative et des problèmes techniques qui restent posés, ce dispositif aura un coût direct et indirect pour les entreprises. Il risque également d'entraîner une dégradation du climat social », explique-t-elle.

La CPME se demande alors « Pourquoi vouloir faire jouer aux entreprises un rôle qui n'est pas le leur, qui plus est sans aucune compensation ? Pour la confédération des PME, Le prélèvement à la source aurait pu être mis en œuvre via la mensualisation, ce qui aurait évité un grand nombre d'inconvénients.

Abdollah Lala, administrateur et directeur de la commission sociale de la CPME Réunion affirme que « Devant les difficultés de mise en place, notamment dans les PME, la CPME a été à l'initiative de mesures d'adaptation à l'environnement des entreprises du territoire. Il est ainsi pour l'abandon de l'incrimination pénale et des mesures spécifiques aux TPE-PME de l'Hexagone où les structures employant moins de 20 salariés n'assureront pas elles-mêmes la collecte de l'impôt. Elles pourront recourir au système titre emploi service entreprise (Tese) de l'Urssaf qui mettra en place le prélèvement à la source. Or les sociétés implantées en outre-mer sont exclues du dispositif Tese. Nous demandons au gouvernement des garanties pour que les entreprises réunionnaises de moins de 20 salariés bénéficient, d'une manière ou d'une autre, d'une mesure d'accompagnement et de soutien ».

Dans ce communiqué, la CPME Réunion déclare qu'elle continuera, comme elle le fait déjà, à accompagner les entreprises en leur communiquant toutes les informations nécessaires, notamment lors des commissions sociales et des club entrepreneurs animés par l'organisation (informations aux entreprises au 06 92 77 80 63) ». Ce, avant d'ajouter: La CPME invite les chefs d'entreprise à éditer des bulletins de paie « à blanc » dès que possible pour s'assurer de leur conformité et corriger les éventuels dysfonctionnements avant le 1er janvier 2019.

12 –« Pour la CPME, le prélèvement à la source était, et reste, une mauvaise idée »
- Zinfos 974 du 6 septembre 2018

Lien : https://www.zinfos974.com/Pour-la-CPME-le-prelevement-a-la-source-etait-et-reste-une-mauvaise-idee_a131139.html

"Pour la CPME, le prélèvement à la source était, et reste, une mauvaise idée"

Jeudi 6 Septembre 2018 - 17:06



Le Premier Ministre l'a confirmé : entrepreneur rimera avec percepteur. De son côté, la CPME persiste et signe. Confier le prélèvement à la source aux chefs d'entreprise était, et reste une mauvaise idée. Au-delà de la complexité administrative et des problèmes techniques qui restent posés, ce dispositif aura un coût direct et indirect pour les entreprises. Il risque également d'entraîner une dégradation du climat social. Pourquoi vouloir faire jouer aux entreprises un rôle qui n'est pas le leur, qui plus est sans aucune compensation ? Le prélèvement à la source aurait pu être mis en œuvre via la mensualisation, ce qui aurait évité un grand nombre d'inconvénients.

"Devant les difficultés de mise en place, notamment dans les PME, la CPME a été à l'initiative de mesures d'adaptation à l'environnement des entreprises du territoire. Il est en ainsi pour l'abandon de l'incrimination pénale et des mesures spécifiques aux TPE-PME de l'Hexagone où les structures employant moins de 20 salariés n'assureront pas elles-mêmes la collecte de l'impôt. Elles pourront recourir au système titre emploi service entreprise (Tese) de l'Urssaf qui mettra en place le prélèvement à la source. Or les sociétés implantées en outre-mer sont exclues du dispositif Tese. Nous demandons au gouvernement des garanties pour que les entreprises réunionnaises de moins de 20 salariés bénéficient, d'une manière ou d'une autre, d'une mesure d'accompagnement et de soutien", affirme Abdoullah Lala, administrateur et directeur de la commission sociale de la CPME Réunion.

La CPME Réunion continuera, comme elle le fait déjà, à accompagner les entreprises en leur communiquant toutes les informations nécessaires, notamment lors des commissions sociales et des club entrepreneurs animés par l'organisation (informations aux entreprises au 06 92 77 80 63).

La CPME invite par ailleurs les chefs d'entreprise à éditer des bulletins de paie "à blanc" dès que possible pour s'assurer de leur conformité et corriger les éventuels dysfonctionnements avant le 1er janvier 2019.

13 – « Économie : La CPME Réunion demande l'affacturage inversé pour le paiement des entreprises » - Outremer 360 du 7 septembre 2018

<http://outremers360.com/politique/economie-la-cpme-reunion-demande-laffacturage-inverse-pour-le-paiement-des-entreprises>

Économie : La CPME Réunion demande l'affacturage inversé pour le paiement des entreprises

7 septembre 2018 No Comment bassin-indien-Appli Economie Fil-info-appli Politique



©CPME Réunion

Dans une lettre qui avait été adressée à la ministre des Outre-mer le 10 juillet dernier, la CPME demandait la mise en place de l'affacturage inversé, « *un transfert de créances* » qui permet à « *un donneur d'ordre* » de proposer à ses fournisseurs « *une solution d'affacturage pour leur portefeuille de créances* ». « *Les fournisseurs sont payés immédiatement par une banque ou un factor, en échange d'un escompte accordé sur le montant de leurs factures* », explique Dominique Vienne, président de la CPME Réunion. Un mode de paiement qui permet à la collectivité d'éviter « *de payer des intérêts moratoires pour non-respect des délais de paiement* ». Interview.

Dans une lettre adressée à la ministre des Outre-mer, vous demandez l'affacturage inversé pour l'île de La Réunion. En quoi cela consiste ?

L'affacturage inversé est un transfert de créances : un donneur d'ordre propose à ses fournisseurs une solution d'affacturage pour leur portefeuille de créances. Les fournisseurs sont

payés immédiatement par une banque ou un factor, en échange d'un escompte accordé sur le montant de leurs factures. Le donneur d'ordre et le factor signent une convention de partenariat tandis que les fournisseurs signent un contrat d'affacturage simplifié. Contrairement à l'affacturage classique, l'affacturage inversé est mis en place à l'initiative du donneur d'ordre, et non du fournisseur. C'est également le donneur d'ordre qui apporte les garanties de financement, et non les fournisseurs qui sont bien souvent des PME.

Le non-respect des délais de paiement est-il récurrent à La Réunion ? Qu'est-ce qui fait que les donneurs d'ordre publics, les financeurs, prennent du retard pour les paiements ?

Le traitement des dossiers papiers est lourd, et sans doute difficile à optimiser côté collectivités. Qui plus est, les TPE et PME ne sont pas toujours au fait des rouages administratifs (pièces manquantes etc.). De ce point de vue, on peut espérer que la dématérialisation des marchés à partir du 1er octobre sera un avantage, à condition toutefois que les chefs d'entreprises soient formés. La CPME Réunion organise à ce sujet des sessions de formation particulièrement prisées par les entrepreneurs. Ces formations durent généralement deux demies journées.

En quoi l'affacturage inversé est-il avantageux à la fois pour les entreprises et les donneurs d'ordre ?

Il présente de nombreux avantages pour les deux parties :

Plus de sérénité pour le donneur d'ordre : les acheteurs publics diminuent fortement et globalement leurs frais financiers liés au non-respect des délais de paiement à trois niveaux ; en passant d'un système de crédit de trésorerie à un système de cession de créance, la collectivité gagne en taux bancaire ; en payant de façon anticipée (la collectivité peut payer en 5 jours), elle obtient un taux d'escompte d'au moins 1% de la part de l'entreprise ; ce mode de paiement évite enfin à la collectivité de payer des intérêts moratoires pour non-respect des délais de paiement.

La collectivité offre ainsi à ses fournisseurs un moyen de financement à court terme et elle peut améliorer sa marge opérationnelle grâce aux trois effets financiers décrits à l'instant. Plus encore, en se conformant aux objectifs de la loi de modernisation de l'économie (LME), elle dispose d'un outil intéressant pour fidéliser ses fournisseurs stratégiques et réguliers, mais aussi pour négocier de meilleures conditions de paiement et donc diminuer son besoin en fonds de roulement.



Une délégation de la CPME Réunion a récemment rencontré la ministre des Outre-mer ©CPME Réunion

Une gestion moins tendue de la trésorerie des entreprises : le/ les entreprises ont la garantie d'être payées au comptant après livraison de leurs marchandises, et améliorent donc leur trésorerie. En outre, les contrats d'affacturage inversé contiennent habituellement des clauses prévoyant l'absence de recours du factor contre le ou les fournisseurs en cas d'insolvabilité du client. Ce mode de financement à court terme peut-être moins coûteux que l'affacturage traditionnel car sa rémunération se fonde sur le niveau de risque du seul débiteur cédé (le client).

Les fournisseurs perçoivent ainsi immédiatement leur dû et n'ont plus à solliciter des dispositifs de financement de leur créance. Ainsi, une relation durable et apaisée peut renaître et engendrer un meilleur climat des affaires.

Notre proposition a pour but de supprimer la complexité administrative reportée sur les TPE PME, pour accéder à des dispositifs de financement, alors que le fait générateur appartient aux donneurs d'ordre publics. Dès lors où ceux-ci utiliseraient de façon systématique ce dispositif d'affacturage inversé, les TPE PME de la France Océanique seraient dotées de trésorerie améliorée, gage de confiance pour des économies très interdépendantes.

Autre point, vous demandez, « pour toutes les collectivités de la France océanique », la mise en œuvre d'un « référentiel de formation et d'organisation du suivi des engagements

et des règlements des marchés publics », pourriez-vous nous expliquer en quoi cela consiste ?

C'est une occasion de refondre le système de suivi. Dans le cadre de l'opportunité de la dématérialisation de la commande publique, nous proposons de mettre en œuvre un référentiel de formation et d'organisation du suivi des engagements et des règlements des marchés publics. Et cela pour toutes les collectivités de la France Océanique. Nous sommes persuadés que le champ des compétences et l'organisation du processus de paiement doit être (re)visité, pour contribuer au respect des délais de paiement. A titre expérimental, ce référentiel pourrait être testé dans les territoires océaniques. Si cela marche, cela fera de nos territoires océaniques des exemples inspirants.

Vous demandez également la convocation d'une commission départementale des chefs des services financiers. Cette commission existe-t-elle déjà ailleurs ? Quelle sera sa mission ? Quelles seraient les démarches pour sa création ?

Il s'agit là d'une mesure exceptionnelle que la TPE PME peut invoquer dans le cas précis où elle souhaite négocier le règlement de ses dettes fiscales et/ou sociales avec plusieurs créanciers publics. Nous proposons la possibilité de convoquer une Commission départementale des Chefs des Services Financiers (C.C.S.F.) tous les trimestres. Cette commission, qui se tient sous la présidence du trésorier-payeur général, pourrait analyser de façon régulière, la compensation de dettes fiscales et/ou sociales d'une entreprise, avec une créance d'un donneur d'ordre public, à l'identique du dispositif récemment mis en œuvre en Guyane.

Avez-vous eu un retour de la ministre à la suite de cette lettre ?

Nous avons eu un retour du médiateur des entreprises qui est intéressé de découvrir plus en détails l'association SBA et les propositions que La Réunion a à faire sur les délais de paiement. Côté Ministère, nous avons évoqué avec la Ministre le fait de pouvoir organiser d'ici la fin de l'année une manifestation didactique autour des méthodes existantes et inspirantes pour piloter une commande publique responsable. La Réunion a, maintenant et depuis dix ans, de l'expérience dans le domaine du dialogue entre acheteurs publics et entreprises. C'est une occasion de le faire valoir.

Quels sont les autres grands dossiers de rentrée pour le CPME Réunion ?

La rentrée économique est marquée par une accélération des réformes que les PME ne sont pas toujours capables d'assimiler simplement (prélèvement à la source, loi Pacte, loi de Finances etc.). Notre priorité est donc d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des nouvelles obligations légales auxquelles elles sont confrontées. Des sessions de formations et d'accompagnement ont été positionnées tout au long du semestre. Elles doivent permettre à nos chefs d'entreprises d'aborder l'année 2019 en relative sérénité compte tenu des nouveautés réglementaires.

La CPME Réunion entreprend par ailleurs des actions afin de favoriser le dialogue social dans l'entreprise. Une expérimentation sur le thème de la qualité de vie au travail est lancée depuis juin 2018. L'originalité de la démarche est qu'elle associe chefs d'entreprise et salariés. Ils devront proposer et expérimenter conjointement des mesures permettant d'améliorer la vie au travail. Nous entendons démontrer que le choix de la responsabilité sociale est aussi source de performances économiques. Nous continuons enfin de porter les combats de fond de l'économie réunionnaise, à savoir : la création d'un statut de l'entreprise océanique, l'accès aux marchés publics pour les PME, et la réduction des délais de paiement. L'ancrage territorial fait partie de l'ADN de la CPME Réunion.

CATÉGORIES : [bassin-indien-Appli](#), [Economie](#), [Fil-info-appli](#), [Politique](#)

14 -RADIO – Intervention de Yannick Paris dans l'émission « La tête de l'emploi » le
12 septembre 2018

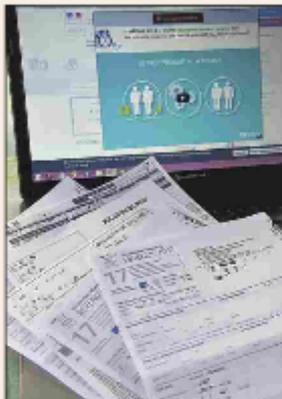
A partir de 3'20" :

http://medias2.francetv.fr/videosread/rfo/mp3/reunion/la_tete_de_l_emploi/la_tete_de_l_emploi_le_forum_de_l_emploi_2018-09-12.mp3

Vite dit, vite lu

■ Impôts

Le Tese étendu à La Réunion



La CPME Réunion a eu confirmation de l'information par Bercy. Dans le cadre du prélèvement à la source, les entreprises réunionnaises de moins de 20 salariés « ne seront pas tenues d'assurer elles-mêmes la collecte de l'impôt sur le revenu ». Comme celles de métropole, elles pourront recourir au Titre emploi service simplifié (Tese). Dans l'Hexagone, ce dispositif est déjà utilisé pour les cotisations Urssaf. La CPME avait demandé son extension aux Dom... et l'a donc obtenue.

Modification du taux jusqu'à demain



Encore 24 heures pour modifier votre taux de prélèvement. (photo d'archives)

IMPÔTS. La mise en place du prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu entre dans sa phase concrète. Tous les contribuables ont jusqu'à demain samedi pour choisir le taux d'imposition qui s'appliquera à partir du 1er janvier 2019. Sur le site impots.gouv.fr, il est en effet possible de décider d'un taux neutre ou personnalisé.

Sans démarche du contribuable, le taux de prélèvement qui sera utilisé sera le taux du foyer, autrement dit le taux personnalisé qui sera transmis d'ici peu à chaque employeur. Les couples doivent choisir de continuer à déclarer de façon commune (*taux non personnalisé*) ou de façon personnelle avec un taux individuel qui prend en compte les différences de revenus au sein du foyer. Pour que l'employeur n'ait pas communication du taux de prélèvement personnalisé

d'un foyer, le contribuable doit choisir le taux individualisé (ou l'application d'un *taux non personnalisé*) d'ici samedi.

Par ailleurs, le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé que les PME de moins de 20 salariés ne seront pas tenues d'assurer elles-mêmes la collecte de l'impôt sur le revenu : elles pourront recourir au TESE (*Titre emploi service simplifié*). "Le *Titre emploi service simplifié* (TESE) sera adapté pour le 1er janvier 2019, et prendra en compte le *prélèvement à la source*", indique le site du ministère de l'Économie. Une mesure saluée par la CPME qui rappelle qu'elle "a toujours été hostile au rôle de percepteur d'impôt que les pouvoirs publics entendent faire jouer aux chefs d'entreprise."

Émilie Marty

17 – « La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises obtient gain de cause » - IMAZ PRESS du 14 septembre 2018

<http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2018/09/13/prelevement-a-la-source-en-outre-mer-la-confederation-des-petites-et-moyennes-entreprises-obtient-gain-de-cause,90569.html>

Prélèvement à la source en Outre-Mer

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises obtient gain de cause

Publié le Jeudi 13 Septembre à 18H00 / Actualisé le Jeudi 13 Septembre à 18H26



A l'instar de leurs homologues métropolitaines, les petites entreprises Réunionnaises de moins de 20 salariés ne seront pas obligées d'assurer elles-mêmes la mise en place du prélèvement à la source. Le Ministère des Finances annonce que les TPE pourront recourir au TESE (Titre

emploi simplifié), un dispositif déjà utilisé en métropole pour les cotisations URSSAF et dont l'extension aux DOM avait été demandée par la CPME. Un motif de satisfaction pour la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises à La Réunion qui avait interpellé le Ministre de l'Action et des Comptes-Publics, Gérard Darmanin, sur ce point.

Le Ministre Gérard Darmanin a donc validé cette proposition de recours au TESE pour les DOM (sauf COM), proposition consultable sur le site du ministère des Finances, depuis le jeudi 13 septembre 2018 : " Ce dispositif, accessible aux DOM, sera adapté au 1er janvier 2019 et prendra en compte le calcul et le prélèvement du prélèvement à la source, ainsi que son reversement à la DGFIP. Pour les utilisateurs du titre TESE, le prélèvement à la source va être pris en charge intégralement et de manière tout à fait transparente pour la PME utilisatrice ". Nul doute que cela soulagera beaucoup de petits entrepreneurs.

www.ipreunion.com

18 – « À la demande de la CPME Réunion, le gouvernement clarifie sa position » -
Memento.re le 14 septembre 2018

14.09.2018 | Réunion

À la demande de la CPME Réunion, le gouvernement clarifie sa position

Interrogé par la CPME, le ministre de l'Action et des compte publics, Gérald Darmanin, a pris la décision d'aider les entreprises de moins de 20 salariés dans la mise en place du prélèvement à la source, y compris dans les DOM...

Pour lire l'article complet
Cliquez ici pour vous abonner

À partir de 0,99€ par mois
pour un accès intégral au site et à nos services

19 - « Pôle Emploi et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises , alliés pour l'emploi » - Imaz press le 18 septembre 2018

<http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2018/09/18/convention-pole-emploi,90753.html>

Mieux cibler les besoins des entreprises et la formation des chômeurs

Pôle Emploi et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises , alliés pour l'emploi

Publié le Mardi 18 Septembre à 08H00 / Actualisé le Lundi 17 Septembre à 17H24



Le vendredi 14 septembre 2018, Michel Swieton, Directeur Régional de Pôle emploi Réunion et Dominique Vienne, Président de la CPME ont

signé une convention de partenariat pour anticiper les besoins de recrutements et sécuriser les parcours professionnels.

Cette convention de partenariat s'articule autour de trois axes. Toujours d'abord, l'aide au recrutement pour les entreprises adhérentes et l'information sur les aides et mesures proposées par Pôle emploi. Ensuite, l'anticipation des besoins des entreprises et la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi via le maintien ou le développement de leurs compétences par l'octroi de formations. Enfin, la mise en place d'actions conjointes d'information et de communication envers les demandeurs d'emploi et les centres de formation.

Cet accord régional, signé pour trois ans, témoigne de la volonté commune de Pôle emploi Réunion et de la CPME de travailler ensemble au bénéfice de la dynamique de l'emploi sur le territoire.

20 - « Pôle Emploi et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises , alliés pour l'emploi » Orange Réunion le 18 septembre 2018 (via Imaz press)

<https://reunion.orange.fr/actu/reunion/pole-emploi-et-la-confederation-des-petites-et-moyennes-entreprises.html>



par www.ipreunion.com

le 18 septembre 2018 à 08:00

Pôle Emploi et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises , alliés pour l'emploi



PHOTO DR

Le vendredi 14 septembre 2018, Michel Swieton, Directeur Régional de Pôle emploi Réunion et Dominique Vienne, Président de la CPME ont signé une convention de partenariat pour anticiper les besoins de recrutements et sécuriser les parcours professionnels.

Cette convention de partenariat s'articule autour de trois axes. Toujours d'abord, l'aide au recrutement pour les entreprises adhérentes et l'information sur les aides et mesures proposées par Pôle emploi. Ensuite, l'anticipation des besoins des entreprises et la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi via le maintien ou le développement de leurs compétences par l'octroi de formations. Enfin, la mise en place d'actions conjointes d'information et de communication envers les demandeurs d'emploi et les centres de formation.

Cet accord régional, signé pour trois ans, témoigne de la volonté commune de Pôle emploi Réunion et de la CPME de travailler ensemble au bénéfice de la dynamique de l'emploi sur le territoire.

mots clés de l'article : [formation](#) , [convention](#) , [pôle emploi](#) , [partenariat](#) , [recrutements](#) , [Actus Reunion](#) , [CPME](#) , [Parcours professionnels](#)

21 - « Délais de paiement : l'affacturage inversé plébiscité par le Parlement » -
Memento le 17 septembre 2018

http://www.memento.fr/article_17-09-2018-delais-de-paiement-l-affacturage-inverse-plebiscite-par-le-parlement



17.09.2018 | Réunion

Délais de paiement : l'affacturage inversé plébiscité par le Parlement

Les députés qui examinent la loi Pacte ont adopté à l'unanimité, en commission, le principe de « l'affacturage inversé »...

Pour lire l'article complet
Cliquez ici pour vous abonner

À partir de 0,99€ par mois
pour un accès intégral au site et à nos services

22 - Délais de paiement : l'affacturage inversé plébiscité par le parlement -
Freedom.fr le 17 septembre 2018

<http://freedom.fr/delais-de-paiement-laffacturage-inverse-plebiscite-par-le-parlement/>

Délais de paiement : l'affacturage inversé plébiscité par le parlement

Publié le 17 septembre 2018 dans Actualités/Infos Réunion

Le principe de « l'affacturage inversé » a été adopté à l'unanimité en commission par les députés lors de l'examen de loi Pacte. L'affacturage inversé est un transfert de créances: un acheteur propose à ses fournisseurs une solution d'affacturage pour leur portefeuille de créances. Les fournisseurs sont payés immédiatement par une banque ou un factor, en échange d'un escompte accordé sur le montant de leurs factures. Contrairement à l'affacturage classique, l'affacturage inversé est mis en place à l'initiative du donneur d'ordre, et non du fournisseur. C'est également le donneur d'ordre qui apporte les garanties de financement, et non les fournisseurs qui sont bien souvent des PME.

Cette solution de financement permet de réduire drastiquement les retards de paiement qui minent la trésorerie des TPE-PME opérant pour le compte de grands groupes ou de collectivités territoriales. A la Réunion, où la commande publique représente un enjeu majeur pour les TPE-PME, l'allongement des délais de paiement est l'une des principales préoccupations des entrepreneurs, notamment dans les secteurs du BTP et des services.

Dans un communiqué, La CPME Réunion salue cette « prise de conscience du Parlement. « Elle défendait depuis plusieurs semaines la généralisation de l'affacturage inversé aux niveaux régional et national. La déléguée générale rencontre aujourd'hui même la médiation des entreprises pour que notre département fasse partie des territoires d'expérimentation », se félicite Dominique Vienne, président de la CPME Réunion.

23 - « Prélèvement à la source: Darmanin promet d'aider les entreprises de moins de 20 salariés » - Freedom.fr le 13 septembre 2018

<http://freedom.fr/prelevement-a-la-source-darmanin-promet-daider-les-entreprises-de-moins-de-20-salaries/>

Prélèvement à la source: Darmanin promet d'aider les entreprises de moins de 20 salariés

Publié le 13 septembre 2018 dans Actualités/Infos Réunion

La décision du ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin d'aider les entreprises de moins de 20 salaires dans le mise en place du prélèvement à la source, y compris dans les DOM, est une bonne nouvelle pour la CPME Réunion. Récemment, la CPME a demandé à ce ministre de clarifier sa position par rapport au prélèvement à la source.

Dans un communiqué, la CPME a indiqué qu' « A l'instar de leurs homologues métropolitaines, les PME réunionnaises de moins de 20 salariés ne seront pas tenues d'assurer elles-mêmes la collecte de l'impôt sur le revenu. Elles pourront recourir au TESE (Titre emploi service simplifié), un dispositif déjà utilisé en métropole pour les cotisations Urssaf, et dont l'extension aux DOM avait été demandée par la CPME.

La CPME Réunion rappelle dans son communiqué qu'elle a toujours été hostile au rôle de percepteur d'impôt que les pouvoirs publics entendent faire jouer aux chefs d'entreprise. Elle continuera, toutefois à accompagner les entreprises en leur communiquant toutes les informations nécessaires.

24 - « La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises obtient gain de cause »
Orange Réunion le 13 septembre 2018 (via Imaz press)

<https://reunion.orange.fr/actu/reunion/la-confederation-des-petites-et-moyennes-entreprises-obtient-gain-de.html>

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises obtient gain de cause



AFP/Archives - DENIS CHARLET

A l'instar de leurs homologues métropolitaines, les petites entreprises Réunionnaises de moins de 20 salariés ne seront pas obligées d'assurer elles-mêmes la mise en place du prélèvement à la source. Le Ministère des Finances annonce que les TPE pourront recourir au TESE (Titre emploi simplifié), un dispositif déjà utilisé en métropole pour les cotisations URSSAF et dont l'extension aux DOM avait été demandée par la CPME. Un motif de satisfaction pour la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises à La Réunion qui avait interpellé le Ministre de l'Action et des Comptes-Publics, Gérard Darmanin, sur ce point.

Le Ministre Gérard Darmanin a donc validé cette proposition de recours au TESE pour les DOM (sauf COM), proposition consultable sur le site du ministère des Finances, depuis le jeudi 13 septembre 2018 : " Ce dispositif, accessible aux DOM, sera adapté au 1er janvier 2019 et prendra en compte le calcul et le prélèvement du prélèvement à la source, ainsi que son reversement à la DGFIP. Pour les utilisateurs du titre TESE, le prélèvement à la source va être pris en charge intégralement et de manière tout à fait transparente pour la PME utilisatrice ". Nul doute que cela soulagera beaucoup de petits entrepreneurs.

25 - « L'affacturage inversé plébiscité par le Parlement » - Clicanoo le 19 septembre 2018

https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2018/09/19/Laffacturage-inverse-plebiscite-par-le-Parlement_549933

L'affacturage inversé plébiscité par le Parlement

INFOS

Economie

19 sep 2018, 13h00

PARTAGE

ENTREPRISE. Les députés qui examinent la loi Pacte ont adopté à l'unanimité, en commission, le principe de "l'affacturage inversé". Cette solution de financement permet de réduire drastiquement les retards de paiement qui minent la trésorerie des TPE-PME opérant pour le compte de grands groupes ou de collectivités territoriales. *"La CPME Réunion salue la prise de conscience du Parlement. Elle défendait depuis plusieurs semaines la généralisation de l'affacturage inversé aux niveaux régional et national"*, explique le président de la CPME Réunion, Dominique Vienne. L'affacturage inversé présente, en outre, l'avantage de pouvoir être déployé rapidement. Dans les "départements de la France océanique", les délais de paiement sont en moyenne deux fois plus élevés qu'en métropole. La CPME Réunion propose donc d'expérimenter le déploiement de l'affacturage inversé en priorité sur le territoire réunionnais. Elle préconise d'ajouter une obligation de mise en œuvre de ce dispositif inspirant dans les cas des projets faisant l'objet de financements nationaux et européens.

26 – « L'affacturage inversé plébiscité par le Parlement » - JIR du 19 septembre 2018

L'affacturage inversé plébiscité par le Parlement

ENTREPRISE. Les députés qui examinent la loi Pacte ont adopté à l'unanimité, en commission, le principe de "l'affacturage inversé". Cette solution de financement permet de réduire drastiquement les retards de paiement qui minent la trésorerie des TPE-PME opérant pour le compte de grands groupes ou de collectivités territoriales. "La CPME Réunion salue la prise

de conscience du Parlement. Elle défendait depuis plusieurs semaines la généralisation de l'affacturage inversé aux niveaux régional et national", explique le président de la CPME Réunion, Dominique Vienne. L'affacturage inversé présente, en outre, l'avantage de pouvoir être déployé rapidement. Dans les "départements de la France océanique", les délais de paie-

ment sont en moyenne deux fois plus élevés qu'en métropole. La CPME Réunion propose donc d'expérimenter le déploiement de l'affacturage inversé en priorité sur le territoire réunionnais. Elle préconise d'ajouter une obligation de mise en œuvre de ce dispositif inspirant dans les cas des projets faisant l'objet de financements nationaux et européens.

LA CPME VEUT UN AFFACTURAGE INVERSÉ OBLIGATOIRE

Délais de paiement : la solution ?

Dans le cadre de l'examen du projet de loi Pacte, les députés ont proposé « d'inciter vivement » les donneurs d'ordres publics à mettre en œuvre l'affacturage inversé, une solution permettant de réduire fortement les délais de paiement. La CPME souhaite que le facultatif devienne obligatoire outre-mer pour les projets financés par des fonds nationaux et européens.

C'est l'une des préoccupations du moment chez les acteurs économiques, dans le BTP mais pas seulement: les délais de paiement trop longs de la part des pouvoirs publics. Lesquels se traduisent bien souvent par des soucis de trésorerie. Avec à la clef des disparités d'entreprises.

Déjà prégnant en métropole, le problème l'est encore plus outre-mer. Selon une estimation de la CPME, les délais de paiement sont en moyenne « deux fois plus élevés » localement qu'au niveau national. Bien au-delà des délais légaux (45 jours dans le privé et 30 jours dans le public). Jusqu'à 180 jours dans certaines mairies.

Pénalités de retard

Ces derniers mois, le syndicat patronal a donc pris son bâton de pèlerin pour tenter de convaincre les plus hautes autorités d'intervenir. « Une relation durable et apaisée peut naître et engendrer un meilleur climat des affaires », plaide-t-il. Et il vient d'obtenir une première victoire.

Dans le cadre de l'examen de la loi Pacte (plan d'action pour la

croissance et la transformation des entreprises), les députés ont adopté la semaine dernière en commission le principe de l'affacturage inversé. L'affacturage permet à un fournisseur de céder une créance à une banque qui lui consent alors une avance sur un marché et lui facture des intérêts en attendant le paiement final.

Avec l'affacturage inversé, qui ne représente que 5 % du marché français de l'affacturage, c'est le donneur d'ordres qui traite directement avec la banque et apporte la garantie du financement.

Le fournisseur, qui consent un escompte au départ (environ 1 % de la facture), est lui payé quasi immédiatement par l'établisse-

ment bancaire. A en croire les promoteurs du système, le donneur d'ordres est également gagnant: en taux bancaire (il passe d'un système de crédit de trésorerie à un autre de cession de créance) mais surtout il s'évite de payer des pénalités de retard voire une amende pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros.

Le président de la CPME Réunion, Dominique Vienne, « salue la prise de conscience du Parlement. Cette solution permet de réduire drastiquement les retards de paiement qui minent la trésorerie des TPE-PME opérant pour le compte de grands groupes ou de collectivités territoriales. Elle permet de supprimer la complexité administrative reportée sur les TPE PME pour accéder à des dispositifs de financement alors que le fait générateur appartient aux donneurs d'ordres publics ».

Pour l'heure, il est question dans le projet de loi Pacte d'une circulaire destinée à « inciter vivement » les administrations et entreprises publiques à pratiquer l'affacturage inversé.

Fauchard dubitatif

Le président du Medef Réunion, Didier Fauchard, est dubitatif: « la bonne volonté des collectivités, je n'y crois pas, mais je crois beaucoup au coercitif. Cela vaut néanmoins le coup d'être tenté. Les délais de paiement, c'est un vrai chantier ».

A la CPME, les avis divergent. « Même si cela n'est pas obligatoire

au début, c'est la vraie réponse aux problèmes de paiement puisque l'on agit sur le fait générateur et non pas en aval en demandant à l'entreprise de trouver des solutions. Comme pour le SBA (NDLR: Stratégie du bon achat) au début, l'important, c'est de créer les conditions », commente Dominique Vienne... qui ne compte toutefois pas s'arrêter là.

La Réunion d'abord

Le 8 octobre, le président de la CPME Réunion a rendez-vous avec le Médiateur des entreprises, Pierre Pelouzet. Il va lui demander « d'expérimenter en priorité le déploiement de l'affacturage inversé sur le territoire réunionnais ».

Autre sollicitation, formulée au Premier ministre et la ministre des Outre-mer, cette fois: une « obligation de mise en œuvre » de ce dispositif pour tous les projets faisant l'objet de financements nationaux et européens.

« Le gouvernement regarde la faisabilité juridique », conclut Dominique Vienne. Conclusion: c'est loin d'être gagné, mais le pari mérite d'être tenté.

Cédric BOULLAND



De gauche à droite: Eric Leung, Santhi Véloupoulé et Dominique Vienne de la CPME Réunion. (Photo David Chane)

La Réunion Economique tire la sonnette d'alarme

ENTREPRISES. Catastrophe, cataclysme... Les mots manquent aux représentants économiques de l'île pour dire leur inquiétude alors que les discussions sur le projet de loi de finances démarrent et qu'ils ne savent toujours pas quelles seront les règles du jeu en 2019.

Le monde économique réunionnais est inquiet. Et il y a de quoi. Alors que les discussions sur le projet de loi de finances 2019 doivent démarrer (sa présentation aura lieu lundi en conseil des ministres), les patrons ne savent toujours pas à quoi va ressembler précisément le prochain cadre réglementaire et législatif. "Depuis juillet, c'est le black out", résume Didier Fauchard, président du Medef. Quelques éléments ont été présentés mercredi lors de l'audition d'Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé des comptes et de l'action publique (*lire notre édition d'hier*, "Premières confidences sur le budget de la mission Outre-mer"), par la délégation outre-mer de l'Assemblée nationale. Une incertitude suffisante pour que la Réunion Economique, qui rassemble les principales filières de l'île et les syndicats patronaux (Medef, CPME), prenne ouvertement position. Preuve que l'heure est grave, les trois chambres consulaires (chambre de commerce, de mé-

tiers et d'agriculture) et le président de Région sont venus en soutien. Si les mesures concernant directement les entreprises cristallisent l'attention des patrons, la réforme de l'abattement d'impôt de 30% les inquiète aussi : "cela va tuer le pouvoir d'achat, donc la consommation".

SANCTUARISER L'ENVELOPPE DES AIDES

Ibrahim Patel, à la tête de la CCIR, a fait ses calculs. La Lodeom (loi de développement économique pour l'Outre-mer) profite actuellement à 17 000 entreprises et 80 000 salariés. Si les dispositifs d'exonération et les aides fiscales venaient à sauter, c'est 10 000 emplois qui risquent d'être supprimés. Et autant de chômeurs en plus. Les représentants de la Réunion Economique sont formels : il existe une vraie corrélation entre la diminution des aides et l'augmentation du chômage sur notre île. Le think tank demande donc la sanctuarisation de l'enveloppe

attribuée à l'Outre-mer, soit 2,5 milliards d'euros, et que la Lodeom soit prolongée d'un an. "La Lodeom doit être renforcée dans les secteurs prioritaires. Nous refusons catégoriquement les transferts de fonds, comme l'annonce de la réorientation de la TVA NPR vers les collectivités", tranche Jérôme Isautier, président de la Réunion Economique. "La révision des aides économiques ne peut pas se résumer à détricoter tout ce qui a été fait depuis 10 ans. Nous ne sommes pas contre une remise à plat, mais il faut de la cohérence. Nos adhérents se retrouvent à candidater à des appels d'offres pour 2019 sans savoir ce que va leur coûter réellement leur masse salariale", s'alarme Didier Fauchard. "Il ne faut pas monter une filière contre l'autre. Nous devons stabiliser le tissu économique local : on ne peut pas nous demander de respirer une fois sur deux pour faire des économies", ajoute Dominique Viennet, président de la CPME. "Nous n'avons aucune visibilité sur les décisions du gouverne-



La Réunion Economique espère que sa voix sera entendue à Paris (photo SLY).

ment. Ce sont les entreprises qui créent le travail. On ne peut pas supprimer la Lodeom, ce serait une catastrophe économique. Sans concertation, nous allons droit dans le mur", assène Ibrahim Patel. "Nous devons garder notre modèle, nous devons dialoguer avant qu'il ne soit trop tard", ajoute Jean-Bernard Gonthier, président de la chambre d'agriculture. Possiblement impactée, la filière numérique compte 500 entreprises et 5000 salariés. Un recentrage des exonérations de charges sur les bas salaires pénaliserait le secteur qui emploie beaucoup d'ingénieurs. "Nous pourrions perdre un tiers de nos effectifs. C'est très déstabilisant

à 3 mois de la fin de l'année de ne pas savoir quelles seront les charges salariales l'an prochain. Nous sommes vraiment inquiets. Ce serait contre-productif que les dispositifs soient arrêtés alors que nous constatons une vraie dynamique", note Philippe Arnaud, président de Digital Réunion. "Les chefs d'entreprises ne sont pas là en pleureuses, ils prennent leurs responsabilités. J'ai vraiment cru pendant quelques mois que les Assises seraient un moment magique pour avoir une visibilité pour l'Outre-mer sur 5 à 10 ans. Nous savons que le ministère de l'Outre-mer nous soutient. Aujourd'hui, je suis extrêmement choqué du manque

d'écoute et de concertation de Bercy, j'espère que nous serons entendus : l'Etat doit assumer son rôle de partenaire en responsabilité", explique Didier Robert. La bataille va maintenant se mener à Paris, dans d'innombrables allers-retours entre l'Assemblée nationale, où l'ensemble des parlementaires ultramarins vont devoir défendre leurs amendements, et les différents ministères. D'abord sur le PLF 2019, puis sur le PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité Sociale). Les prochaines semaines seront décisives.

Emilie Marty

29 – ARTICLE ET VIDEO - « Projet de Loi de Finances : La Réunion Economique" inquiète face à la refonte des aides » Clicanoo le 20 septembre 2018

<https://www.clicanoo.re/node/550164>

[ACCUEIL](#) [ECONOMIE](#)

Projet de Loi de Finances : "La Réunion Economique" inquiète face à la refonte des aides

INFOS

[Economie](#)

20 sep 2018, 17h54

1 Commentaire(s)

PARTAGE

Ce jeudi après-midi, la "Réunion Economique", organisation qui regroupe l'ensemble des filières économiques de l'île ainsi que les trois chambres consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de l'Agriculture, et Chambre de Commerce et d'Industrie) était réunie à Saint-Denis. Avec le soutien de la Région, manifesté par son président, Didier Robert, qui était présent, ils ont fait part de leur inquiétude face à la révision des aides économiques à l'outre-mer. Des aides qui seront débattues la semaine prochaine, dans le cadre du projet de Loi de Finances.

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

A LIRE AUSSI -> [Premières confidences sur le budget de la mission Outre-mer](#)

La Réunion Economique demande la sanctuarisation de l'enveloppe de 2,5 milliards euros pour le soutien des entreprises ultramarines. Face à la menace de sa disparition, les acteurs économiques tiraient aujourd'hui la sonnette d'alarme. "Les sénateurs, députés, et le monde économique doivent parler au gouvernement d'une seule voix pour La Réunion pour aller dans le sens que nous voulons", soulignait Jérôme Isautier, président de La Réunion Economique. Pour lui, "Bercy veut essayer de récupérer des crédits sur le dos de La Réunion et des DOM en général, et nous, nous voulons que ces soutiens soient sanctuarisés", poursuit-il.

Si le monde économique est si soucieux de ces aides, c'est que celles-ci participent au bon fonctionnement de l'activité, et à la lutte contre le chômage, explique le président de l'organisation, parlant de "faire sus à un monde où il n'y a que des chômeurs assis devant la télé toute la journée". Selon ses calculs, si la disparition de ces aides revient à enlever un salarié à chaque entreprise du département, cela créerait 17 000 chômeurs de plus sur l'île.

Quant au président du Conseil régional, Didier Robert, il a redit tout son soutien à La Réunion Economique. "Des décisions majeures vont être prises, qui vont impacter très lourdement le développement économique, l'activité et l'emploi. Nous avons besoin davantage de concertation avec le gouvernement, pour qu'il prenne mieux en considération les projets de développement que nous portons à La Réunion", s'est-il exprimé.

La semaine dernière, le BTP s'angoissait de cette refonte des aides économiques, se disant "au fond du gouffre".

30 – « L'Union sacrée, 10 ans après » - Le Quotidien du 21 septembre 2018

ÉTHYLOTEST ANTIDÉMARRAGE 



La Réunion en première ligne

Le Quotidien  www.lequotidien.rn
DE LA RÉUNION ET DE L'Océan INDIEN

AUJOURD'HUI À GAGNER
1400 €
AVEC **FreeD** ***
Quotidien

Vendredi 21 septembre 2018 - N° 13018 - 47 ans - Prix: 1,20 €

LUTTE CONTRE ALZHEIMER 
Un défi à relever



ANSE DES CASCADES 
Le banian remis sur pied



MUNICIPALES 
Que fait la droite à Saint-Denis ?



LA LOI DE FINANCE POURRAIT SUPPRIMER 10 000 EMPLOIS À LA RÉUNION 

Le coup de gueule des patrons

SCÈNE ÉLECTRO 



10 artistes péi à la conquête de l'Europe

0€

L'union sacrée, dix ans après

Dix ans après leur dernière grande mobilisation, les représentants du patronat réunionnais ont mis de côté leurs querelles, hier. Objectif : dénoncer l'attitude du gouvernement qui met « en péril » les entreprises locales sans aucune concertation. La réforme des aides fiscales et sociales pourrait se traduire selon eux par 10 000 suppressions d'emplois.

C'était le 8 octobre 2008. En pleine préparation du projet de loi de Finances pour 2009, environ 300 chefs d'entreprise manifestaient devant la préfecture pour dénoncer les arbitrages défavorables rendus par le gouvernement en matière d'exonérations de charges sociales et fiscales. Soudés tels des rugbymen, les membres de la Réunion économique avaient déposé une motion commune au représentant de l'État dans l'île.

Dix ans ont passé mais les préoccupations restent les mêmes. Tombée aux oubliettes ces derniers mois pour cause de divergences de vues, l'unité patronale a refait surface, hier sous la forme d'une union sacrée.

Le Medef, la CPME, la FRBTP, l'Adir, Digital Réunion et les trois chambres consulaires ont pris la parole ensemble pour évoquer le « péril » guettant l'économie réunionnaise. Dans leur collimateur : le projet de loi de Finances pour 2019, présenté lundi prochain en conseil des ministres. Et le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui viendra un peu plus tard.



Assis de gauche à droite : Jean-Bernard Gonthier (chambre d'agriculture), Joseph Alidor (chambre de métiers), Ibrahim Patel (CCIR), Jérôme Isautier (Réunion économique), Didier Fauchard (Medef), Dominique Vienne (CPME), Philippe Arnaud (Digital Réunion) et Bernard Sirix (FRBTP) avec Didier Robert. (Photo Philippe Chan Cheung)

« Respirer une fois sur deux »

Si le contenu précis de ces deux textes reste un mystère bien gardé, les fuites et les informations distillées ces dernières semaines n'incitent pas le monde patronal à l'optimisme. Il est question de moduler l'abattement Dom de 50% de

l'impôt sur le revenu en diminuant son plafond, de revoir les aides fiscales des zones franches d'activité mais aussi de toucher aux exonérations de charges pour les postes d'encadrement.

« On court à la catastrophe », résume Didier Fauchard, président du Medef Réunion qui parle de « détricotage » des mesures inscrites dans la Lodeom et d'une « vision exclusivement comptable »,

aussi bien sur le plan fiscal que social. Il invite le gouvernement à « mettre un coup d'arrêt » à ce qui a été engagé, à « prolonger la Lodeom » et s'en explique : dans le cadre du Livre bleu des outre-mer, « des plans de convergence ont été annoncés. Le gouvernement modifie les outils alors que l'objectif n'a pas encore été fixé ! »

Le président de la CPME Réunion, Dominique Vienne, partage ce point de vue : « Le gouvernement est entré dans la stratégie de l'action avant le temps du diagnostic. C'est un élément de crispation. On nous demande de respirer une fois sur deux pour faire des économies. Je refuse l'exercice de la voue et de l'entonnoir. À un moment donné le corps s'arrête. Les acteurs économiques et sociaux sont responsables et engagés. Nous voulons stabiliser le tissu économique local. »

« Condamnés en sursis »

Quel impact les mesures annoncées auront-elles sur l'emploi à La Réunion ? « Si la moitié des aides disparaît, nous perdons la moitié des emplois », répond Jérôme Isautier,

président de la Réunion économique. « C'est ce qui s'est passé dans le BTP »

Selon Ibrahim Patel, qui interpelle le gouvernement sur le taux de chômage élevé à La Réunion (23% en 2017, soit l'équivalent de 6 millions de demandeurs d'emploi à l'échelle nationale), 17 000 entreprises employant 80 000 salariés bénéficient actuellement des mesures de la Lodeom. Et « 10 000 emplois pourraient être supprimés ».

Dans la filière numérique, qui emploie 5 000 personnes dont beaucoup de cadres, un recentrage des exonérations de charges sur les bas salaires « serait contre-productif dans un environnement où la concurrence avec les pays de la zone ne peut se faire que sur de la valeur ajoutée », commente Philippe Arnaud, président de Digital Réunion, qui en appelle à la responsabilité du gouvernement. Selon lui, le numérique risque de perdre « un tiers de ses effectifs, des emplois qualifiés d'ingénieur et de technicien ».

Autre préoccupation : « Nous ne savons toujours pas quel sera le montant de nos charges sociales en janvier, ce qui est très déstabilisant, se projette Philippe Arnaud. Nous

sommes des condamnés en sursis d'une peine dont on ne connaît pas l'amplitude. »

« Pleins d'espoir »

Alors que les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale doivent passer à l'Assemblée, la Réunion économique a écrit lundi à l'ensemble des députés pour les « sensibiliser » à ses idées. « Nous comptons sur eux pour gagner les arbitrages au niveau du Premier ministre et du président de la République », confie Jérôme Isautier, qui en a « ras le bol ».

Problème : alors qu'ils avaient été invités hier, aucun parlementaire n'avait fait le déplacement (seule Ericka Bareigts était représentée par l'un de ses collaborateurs). Et au Palais Bourbon, tous se situent dans l'opposition. Pas facile de faire passer des amendements dans ces conditions...

« Nous sommes des gens pleins d'espoir », répond Jérôme Isautier avant d'ajouter « nous ne faisons pas de politique ». C'est bien le problème.

Cédric BOULLAND



Le gouvernement envisagerait une nouvelle fois de recentrer les exonérations de charges sur les bas salaires. (Photo Emmanuel Grondin)

Ce que veulent les patrons

Les membres de la Réunion économique ont adressé un courrier de huit pages aux députés de La Réunion dans lequel ils font part de leurs attentes.

Le monde patronal réclame en premier lieu « le maintien de l'enveloppe des aides économiques à l'exploitation, à l'investissement et fiscales aux entreprises des outre-mer. Notamment celle de 1,8 milliard de charges sociales exonérées de charges sociales patronales avec une compensation du CICE à l'euro/euro, effet fiscal inclus ».

Concernant les actuelles zones franches d'activité, la Réunion économique veut des « mesures de soutien à la compétitivité avec des niveaux d'intensité en fonction du

activités ou de leur caractère structurant ou innovant ».

En matière de coût du travail, l'idée est de bâtir un régime d'aide avec trois niveaux d'intervention. Pour les activités peu ou pas exposées, le « droit commun » s'appliquerait pour les entreprises de plus de 11 salariés et un régime de « compétitivité » pour les moins de 11 salariés.

Loi TPE/PME opérant outre-mer

Dans les activités exposées ou stratégiques (nouvelles technologies, recherche et développement, agriculture, environnement, industrie dont les matériaux durables du BTP), un « régime

souhaité, correspondant au niveau des exonérations de charges de la Lodeom de 2009 et du CICE à 9% effet fiscal inclus.

Le maintien du niveau du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation (aujourd'hui de 50 et 40%, soit 20 points de bonus par rapport à la métropole) est également souhaité.

Le courrier adressé aux parlementaires porte par ailleurs plusieurs ambitions : relance de l'économie locale par la demande locale, faire de La Réunion un territoire d'innovation de haut niveau, renforcer l'ambition export, lever les barrières au financement ou encore mettre en œuvre une loi TPE/PME opérant outre-mer sur le modèle de la loi Montagne.

Didier Robert « choqué par le manque d'écoute » de Paris

Seul homme politique présent à la conférence de presse des acteurs économiques, Didier Robert leur a témoigné sa « totale solidarité », hier.

Ces derniers mois, le président de la Région avait affiché des convergences de vue avec le président de la République et son Premier ministre, allant même jusqu'à vouloir « accompagner et soutenir le gouvernement ». Cette époque est bel et bien révolue.

« J'ai fait partie de ceux qui ont cru, pendant quelques mois, que les Assises des outre-mer pouvaient être un moment magique allant jusqu'à l'écriture d'une feuille de route pour les dix prochaines années », s'explique Didier Robert. « J'ai cru en cet exercice. J'y crois un peu moins. Je suis extrêmement choqué par le manque d'écoute du gouvernement ».

Et de citer notamment la remise en cause de l'abattement Dom de 30% de l'impôt sur le revenu.

« Une décision unilatérale. Personne n'en a discuté » dans le cadre de la préparation du Livre bleu.

« Le Mom facilite, Bercy hache »

Le patron de la pyramide inversée distingue le ministère des Outre-mer, « dans une démarche d'accompagnateur et de facilitateur », de Bercy, « qui tranche et qui hache ». Pour Didier Robert, « la recentralisation de l'action va à contre-courant du mouvement naturel du mouvement de décentralisation ».

Le président de la Région veut croire que le « coup de gueule » des patrons sera entendu. « Rien n'est encore perdu », affirme-t-il. Mais c'est quand même très mal engagé...

C.B.

31 – ARTICLE ET VIDEOS - « Les forces économiques locales font front commun » -
Imaz press du 21 septembre 2018

<http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2018/09/21/force-economique-force-economique,90925.html>

Projet de Loi finances 2019

Les forces économiques locales font front commun

Publié le Vendredi 21 Septembre à 10H42 / Actualisé le Vendredi 21 Septembre à 10H47



Le projet de Loi finances 2019 sera présenté lundi prochain au Conseil des Ministre puis débattu à l'Assemblée Nationale. Ce jeudi 20 septembre, La Réunion Économique, une organisation qui regroupe le

tissu économique de l'île et les trois chambres consulaires (Agriculture, de Commerce et d'Industrie, de Métiers et de l' Artisanat) a voulu alerter sur un avenir qui s'annonce sombre et incertain pour les entrepreneurs réunionnais. L'image est rare mais en période de crise, on joue collectif.

Ils n'ont cessé de le rabâcher, " nous sommes unis et solidaires ". Car aujourd'hui, ils ont l'impression d'être au pied du mur. Que tout se joue sans eux alors qu'ils sont les premiers concernés. Un manque de lisibilité sur l'avenir, de vision, de cohérence, des décisions prises unilatéralement pas le gouvernement qui les inquiète au plus haut point. Derrière cette réunion, deux messages : les forces économiques de l'île font front commun et surtout, elles interpellent les parlementaires, les responsables de collectivités pour faire remonter le message au gouvernement. Regardez Jérôme Isautier, le président de l'organisation.



La Réunion économique, une organisation qui regroupe les acteurs de la filière partage ses inquiétude sur le Projet de loi finances 2019, regardez Jérôme Isautier, le président de l'organisation à ce sujet [#LaReunion](#)
[19:59 - 20 sept. 2018](#) · [Saint-Denis, La Réunion](#)

Plusieurs volets de ce Plan finances 2019 (qui n'a pas encore été dévoilé mais dont certains passages ont déjà fuités) inquiètent La Réunion Économique. Notamment la suppression de la LODEOM ((loi de développement économique pour l'Outre-mer) mise en place il y a dix ans, qui instaure des exonérations de cotisations employeur pour développer l'emploi et les activités économiques dans les Départements et régions d'outre-mer. Ibrahim Patel, le président de la Chambre d'Industrie et de Commerce explique les conséquences que pourrait avoir cette suppression, regardez.



Ibrahim Patel, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie explique ce qu'il adviendrait si la LODEOM était supprimée, regardez [#LaReunion](#)
[20:00 - 20 sept. 2018 · Saint-Denis, La Réunion](#)
[Informations sur les Publicités Twitter et confidentialité](#)

Inquiétude aussi du côté des TPME, qui subissent encore les conséquences de la dernière loi de programmation. Regardez Dominique Vienne, le président du conseil d'administration de la Confédération des petites et moyennes entreprises à ce sujet.



Les TPME ont déjà souffert de loi de programmation pas forcément avantageuses pour eux, Dominique Vienne, le président de la CPME explique, regardez [#LaReunion 20:02 - 20 sept. 2018 · Saint-Denis, La Réunion](#)

À quelques jours du conseil des ministres, Didier Fauchard, le président du Medef-Réunion ne souhaite qu'une chose : la suspension du projet le temps qu'il y ait une vraie concertation. Regardez son interview.



Ce que demande La Réunion Économique, c'est de reporter ce projet de loi finances 2019. Didier Fauchard, le président du MEDEF Réunion explique [#LaReunion](#) 06:59 - 21 sept. 2018 · [Saint-Denis, La Réunion](#)

Didier Robert, le président de Région était aussi présent. Dans l'assistance. Il en a profité pour renouveler son soutien à La Réunion Économique. C'est notamment sur lui que compte l'organisation. Et il aurait déjà essayé d'alerter le gouvernement. Regardez comment.



Didier Robert, le président de Région apporte son soutien aux acteurs de la filière économique de [#LaReunion](#), regardez [20:05 - 20 sept. 2018 · Saint-Denis, La Réunion](#) Informations sur les Publicités Twitter et confidentialité

C'est peut-être dans une voie sans issue que se trouve actuellement le tissu économique local. Les acteurs de la filière souhaitent faire plier le gouvernement lors du débat à l'Assemblée Nationale, difficile lorsque l'on sait qu'aucun des Parlementaires réunionnais ne fait partie de la majorité présidentielle. Auront-ils assez de poids pour mener cette bataille ? La Réunion économique, elle, y croit.

32 - RADIO – Intervention de Éric Matz dans l'émission « La tête de l'emploi » sur le thème du CDI le 24 septembre 2018

http://medias2.francetv.fr/videosread/rfo/mp3/reunion/la_tete_de_l_emploi/la_tete_de_l_emploi_le_cdi_interiminaire_-_eric_matz_delegue_de_prism_emploi_2018-09-24.mp3



Vent de colère après les annonces budgétaires

PATRONAT. Lundi, le ministère des Outre-mer a présenté son budget 2019 dans le cadre du projet de loi de finances, annonçant la fin de la Lodeom ou encore le coup de rabot sur l'abattement DOM pour les impôts. Et pour le moment, les annonces dévoilées sont très loin d'avoir écartées les inquiétudes du patronat réunionnais. Au contraire.

La semaine dernière, le monde économique se disait inquiet avant la présentation du projet de loi de finances 2019. Tour à tour, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et Annick Girardin, ministre des Outre-mer, ont présenté les grands axes du budget dans le cadre du projet de loi de finances 2019. L'inquiétude soulevée par le patronat réunionnais est loin d'avoir été dissipée. "La ministre de l'Outre-mer a fait le job. La n'est pas la question. C'est Bercy qui n'a pas tenu compte des concertations", explique Didier Fauchard, président du Medef Réunion. Car pour le moment, les demandes posées sur la table par le "think tank" réunionnais n'ont pas été retenues. Exit la prolongation de la Lodeom. Au grand désespoir du président de la CCIR, Ibrahim Patel. "C'est une catastrophe. Nous demandons au gouvernement de pouvoir poser les bases d'un dialogue tout en prolongeant la Lodeom de 1 à 2 ans pour trouver un dispositif de remplacement", précise-t-il. Le monde économique réu-

nionnais n'a pas été entendu sur ce point. "Le gouvernement précédent avait légiféré pour qu'avant de modifier un dispositif, une évaluation soit nécessaire", rappelle le président de la CPME, Dominique Vienne. Ce dernier s'interroge encore sur ce changement des règles du jeu. Et Ibrahim Patel se montre particulièrement pessimiste pour 2019. "17 000 entreprises et 80 000 salariés bénéficient de ce dispositif, j'estime qu'il y aura 10 000 destructions d'emplois", s'alarme-t-il.

"DE LA MALHONNÊTÉTÉ INTELLECTUELLE"

Car avant la Lodeom, il y avait la LOOM. Des dispositifs d'exonérations de charges qui concernaient toutes les entreprises, tous secteurs confondus. 18 ans que les départements ultra-marins bénéficiaient d'exonérations aujourd'hui remises en question. De plus, à l'heure où le gouvernement souhaite faire des territoires expérimentaux zéro chômeur, le coup de rabot sur les exonérations Lodeom fait craindre le pire. "Nous avons un territoire à

25% de chômeurs et la Lodeom cadre avec ce dispositif de territoire. Nous sommes dans de la malhonnêteté intellectuelle alors que nous présentons un cadre fiscal pour améliorer les conditions à l'emploi", prévient Dominique Vienne.

Pour autant, la Lodeom qui s'arrêtera le 1er janvier prochain va être remplacée par des exonérations de compétitivité dans les secteurs de la construction et pour les entreprises de moins de 11 salariés.

"C'est la seule bonne nouvelle", souffle Didier Fauchard. Il faut dire que le tissu économique réunionnais est composé à plus de 90% de TPE et PME. Elle sera même renforcée dans les secteurs dits prioritaires : environnement, tourisme, recherche et développement, économie bleue et verte, économie industrielle et agricole, agroalimentaire et numérique. Un ciblage que ne valide pas le président de la CCIR. "En ciblant les secteurs d'activité, on pénalise tous les autres", s'emporte-t-il. Quant au budget constant du ministère, des doutes sont soulevés, avec la disparition



L'inquiétude soulevée par le patronat réunionnais est loin d'avoir été dissipée après la présentation du budget de la mission outre-mer (photo d'archives SLY).

du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) et la compensation attendue des 9% (taux pour les DOM) de crédit d'impôts, ou encore sur la question de la réduction du taux de cotisations d'assurance maladie, présentée dans le budget Outre-mer. "On est sur du droit commun", lance Dominique Vienne. Cette mesure annoncée par le président Macron touchera toutes les entreprises de

France, pas seulement celles d'outre-mer. "C'est un jeu de bonneteau pour récupérer les 6% du CICE", lâche Didier Fauchard. Le budget de la mission outre-mer fait craindre le pire au patronat réunionnais qui s'inquiète de "l'effet cyclonique" de ses annonces sur la situation économique des territoires ultra-marins. Des patrons mobilisés qui s'attendent à devoir ferrailer

avec les députés locaux pour faire changer d'avis le gouvernement. Les discussions ouvertes dans le cadre du projet de loi de finances peuvent courir jusqu'au mois de décembre. Entre-temps, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) sera présenté la semaine prochaine.

Julien Delarue
jdelarue@jir.fr

La réforme de l'abattement ne passe pas

Un temps évoquée, la suppression de l'abattement DOM sur les impôts n'a pas eu lieu. Du côté des syndicats des finances publiques, on s'inquiète de ce premier coup de rabot qui pourrait en appeler un autre.

"Le gouvernement a touché au plafond et rien ne nous dit qu'il ne continuera pas l'année prochaine", prévient Magali Billard, secrétaire départementale de Solidaires Finances Publiques.

Cet abattement de 30% pour les Antilles et la Réunion et de 40% pour la Guyane et

Mayotte, a été revu à la baisse par le gouvernement. Le plafond de l'abattement va passer de 5 100 euros à 2 300 euros pour La Réunion en 2019.

Cet impôt supplémentaire récupéré auprès des contribuables les plus aisés (le gouvernement a tablé sur 4% des contribuables ultra-marins) – qui paient plus de 7 800 euros d'impôt par an contre 15 500 euros auparavant – devrait permettre de financer un fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer. *"Pourtant, il y a*

une règle constitutionnelle en matière d'impôt, c'est celle de la non affectation des fonds récupérés. Il est interdit de rediriger ces sommes vers telle ou telle mesure", ajoute-t-elle. Une situation floue selon le syndicat.

"CLIMAT ANXIOGÈNE"

D'autant que le coup de rabot sur l'abattement, s'il concerne les contribuables avec de hauts revenus sur le papier, pourrait également concerner les classes moyennes aisées à écouter le syndicat.

"En 2019, entre le prélèvement à la source et la régularisation de l'imposition liée à la baisse du plafond de l'abattement risque de créer une mauvaise surprise pour de nombreux contribuables."

Si les patrons réunionnais sont remontés après les annonces budgétaires du gouvernement et du ministère des Outre-mer, la pilule ne passe pas en ce qui concerne la réforme de l'abattement DOM sur les impôts. Notamment sur la question de l'impact à venir sur la consommation.

"Il va y avoir une réflexion des ménages sur les dépenses entre le prélèvement à la source et cette baisse du plafond", avance Didier Fauchard. Même son de cloche du côté de Dominique Vienne qui met en avant le coût de la vie plus important à La Réunion qu'en métropole, mais également la "demande locale" qui est le premier actif sur notre territoire. *"En métropole, vous avez une économie productive qui génère des biens. Ce n'est pas le cas ici. Si on nous enlève notre compétitivité et nos actifs, je ne comprends plus"*, s'agace le président de la CPME. A les écouter, les annonces budgétaires couplées à la réforme de l'impôt dans les DOM vont créer un "climat anxieux" dans les prochains mois.

J.D



Est-ce que ce premier coup de rabot sur l'abattement DOM pourrait en appeler un autre ? (photo d'archives LLY)

35 – RADIO – Interview de Santhi Véloupoulé, déléguée générale de la CPME Réunion au sujet du projet At'Mot'Sphère – Emission « La tête de l'emploi » - Réunion 1ère Radio - Le25 septembre 2018

http://medias2.francetv.fr/videosread/rfo/mp3/reunion/la_tete_de_l_emploi/la_tete_de_l_emploi_la_qualite_de_vie_au_travail_2018-09-25.mp3

CPME Réunion
Publié par You Cpme [?] · 17 min · 🌐

[EN DIRECT]
Écoutez en moment même l'intervention radio de Santhi Véloupoulé, déléguée générale de la CPME Réunion, et Olivier Vitry, chef d'entreprise (Tamarins services).
Ils sont les invités de l'émission "La Tête de l'emploi" à partir de 9h.
Il est question du projet At'Mot'Sphère, une expérimentation liée à la qualité de vie au travail dans les TPE-PME.
Pour écouter l'émission en direct :
<https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/radio/direct>

1 LA1ERE.FRANCETVINFO.FR
réunion la 1ère en direct sur la radio

👤 25 personnes atteintes [Booster la publication](#)

👤 CPME Réunion, Marie Gonthier, Leila Cpme Réunion et You Cpme

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

🗨️ Votre commentaire...

36 – RADIO - Le débat du mardi – Débat en présence de Abdoullah Lala, administrateur de la CPME Réunion, sur le thème du prélèvement à la source - Réunion 1ère Radio le 25 septembre 2018

http://medias2.francetv.fr/videosread/rfo/mp3/reunion/le_debat_du_mardi/le_debat_du_mardi_2018-09-25.mp3

37 - Réunion 1ère Radio le 26 septembre 2018 - Interview de Dominique Vienne, dans le JT de 7h

https://m.la1ere.francetvinfo.fr/reunion/emissions-radio/l-invitee-de-la-matinale#podcast_631764



Philippe Domier est à Réunion la 1ère.
26 septembre, 19:02 · 🌐

Pas rassuré par les mesures gouvernementales, Dominique Vienne, de la CPME Réunion. Les patrons ont-ils raison de se plaindre ?

LA1ERE.FRANCETVINFO.FR
Mesures fiscales : « Nos inquiétudes se révèlent exactes » (CPME-Réunion) - Réunion la 1ère

👤 CPME Réunion, Christine Polgan, Willy Mazeau et 2 autres personnes 3 partages

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

38 - Réunion 1ère le 26 septembre 2018 - Mesures fiscales : « Nos inquiétudes se révèlent exactes » (CPME-Réunion)

<https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/mesures-fiscales-nos-inquietudes-se-revelent-exactes-cpme-reunion-631608.html>

Mesures fiscales : « Nos inquiétudes se révèlent exactes » (CPME-Réunion)

Six jours après le SOS lancé par le monde économique réunionnais, la CPME-Réunion reste mobilisée. Invité de la matinale, ce mercredi, sur Réunion La 1ère radio, son président, Dominique Vienne, relativise la portée des mesures fiscales dévoilées lundi par le gouvernement.



© PHILIPPE DORNIER

- Philippe Dornier
- Publié le 26/09/2018 à 14:17

Le 20 septembre, les organisations patronales (dont la CPME-Réunion) affichaient leur union sacrée, face au manque de visibilité des dispositifs économiques. Depuis, ni le prochain projet de loi de finances, ni le budget 2019 de la mission Outre-mer, ne rassurent Dominique Vienne : « Nos

inquiétudes se révèlent exactes. Maintenant, on passe à l'exercice parlementaire. Nous comptons sur les députés de La Réunion pour défendre nos intérêts. »

Réécouter l'intégralité de l'interview

Avoir une vision à plus long terme

Parmi les mesures dévoilées par Annick Girardin : la prolongation jusqu'en 2025 de l'aide fiscale en faveur des investissements Outre-mer. « Pas assez loin » déplore le président de la CPME-Réunion, qui souhaite « une loi-programme ambitieuse pour les 15 prochaines années pour l'outremer. Pour un investissement industriel, vous raisonnez avec des retours sur investissement de 20 ans. »

La réforme de l'abattement fiscal de 30% fait craindre « des dégâts » à Dominique Vienne. Les foyers impactés par cette mesure pourraient ne plus consommer « des services à la personne, des travaux paysagers, des cours pour les enfants. Le moteur de l'économie réunionnaise, c'est quand même la consommation locale. »

39 – « Vent de colère après les annonces budgétaires » - Clicanoo le 27 septembre 2018 -

<https://www.clicanoo.re/Projet-de-loi-de-finances-2019/Economie/Article/2018/09/27/Vent-de-colere-apres-les-annonces>

Vent de colère après les annonces budgétaires

INFOS

Economie

27 sep 2018, 05h00

0 Commentaire(s)

PARTAGE



L'inquiétude soulevée par le patronat réunionnais est loin d'avoir été dissipé après la présentation du budget de la mission outre-mer (photo d'archives SLY)

PATRONAT. Lundi, le ministère des Outre-mer a présenté son budget 2019 dans le cadre du projet de loi de finances, annonçant la fin de la Lodeom ou encore le coup de rabot sur l'abattement

DOM pour les impôts. Et pour le moment, les annonces dévoilées sont très loin d'avoir écartées les inquiétudes du patronat réunionnais. Au contraire.

La semaine dernière, le monde économique se disait inquiet avant la présentation du projet de loi de finances 2019. Tour à tour, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et Annick Girardin, ministre des Outre-mer, ont présenté les grands axes du budget dans le cadre du projet de loi de finances 2019. L'inquiétude soulevée par le patronat réunionnais est loin d'avoir été dissipée. "La ministre de l'Outre-mer a fait le job. Là n'est pas la question. C'est Bercy qui n'a pas tenu compte des concertations", explique Didier Fauchard, président du Medef Réunion.

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

Car pour le moment, les demandes posées sur la table par le "think tank" réunionnais n'ont pas été retenues. Exit la prolongation de la Lodeom. Au grand désespoir du président de la CCIR, Ibrahim Patel. "C'est une catastrophe. Nous demandions au gouvernement de pouvoir poser les bases d'un dialogue tout en prolongeant la Lodeom de 1 à 2 ans pour trouver un dispositif de remplacement", précise-t-il. Le monde économique réunionnais n'a pas été entendu sur ce point. "Le gouvernement précédent avait légiféré pour qu'avant de modifier un dispositif, une évaluation soit nécessaire", rappelle le président de la CPME, Dominique Vienne. Ce dernier s'interroge encore sur ce changement des règles du jeu.

Et Ibrahim Patel se montre particulièrement pessimiste pour 2019. "17 000 entreprises et 80 000 salariés bénéficient de ce dispositif. J'estime qu'il y aura 10 000 destructions d'emplois", s'alarme-t-il.

"De la malhonnêteté intellectuelle"

Car avant la Lodeom, il y avait la LOOM. Des dispositifs d'exonérations de charges qui concernaient toutes les entreprises, tous secteurs confondus. 18 ans que les départements ultra-marins bénéficiaient d'exonérations aujourd'hui remises en question. De plus, à l'heure où le gouvernement souhaite faire des territoires expérimentaux zéro chômeur, le coup de rabot sur les exonérations Lodeom fait craindre le pire. "Nous avons un territoire à 25% de chômeurs et la Lodeom cadre avec ce dispositif de territoire. Nous sommes dans de la malhonnêteté intellectuelle alors que nous présentons un cadre fiscal pour améliorer les conditions à l'emploi", prévient Dominique Vienne.

Pour autant, la Lodeom qui s'arrêtera le 1er janvier prochain va être remplacée par des exonérations de compétitivité dans les secteurs de la construction et pour les entreprises de moins de 11 salariés. "C'est la seule bonne nouvelle", souffle Didier Fauchard. Il faut dire que le tissu économique réunionnais est composé à plus de 90% de TPE et PME. Elle sera même renforcée dans les secteurs dits prioritaires : environnement, tourisme, recherche et développement, économie bleue et verte, économie industrielle et agricole, agroalimentaire et numérique. Un ciblage que ne valide pas le président de la CCIR. "En ciblant les secteurs d'activité, on pénalise tous les autres", s'emporte-t-il.

Quant au budget constant du ministère, des doutes sont soulevés, avec la disparition du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) et la compensation attendue des 9% (taux pour les DOM) de crédit d'impôts, ou encore sur la question de la réduction du taux de cotisations d'assurance maladie, présentée dans le budget Outre-mer. "On est sur du droit commun", lance Dominique Vienne. Cette mesure annoncée par le président Macron touchera toutes les entreprises de France, pas seulement celles d'outre-mer. "C'est un jeu de bonneteau pour récupérer les 6% du CICE", lâche Didier Fauchard.

Le budget de la mission outre-mer fait craindre le pire au patronat réunionnais qui s'inquiète de "l'effet cyclonique" de ses annonces sur la situation

économique des territoires ultra-marins. Des patrons mobilisés qui s'attendent à devoir ferrailer avec les députés locaux pour faire changer d'avis le gouvernement. Les discussions ouvertes dans le cadre du projet de loi de finances peuvent courir jusqu'au mois de décembre. Entre-temps, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) sera présenté la semaine prochaine.

Julien Delarue

jdelarue@jir.fr

40 – « La réforme de l'abattement ne passe pas » - Clicanoo le 27 septembre 2018 -

<https://www.clicanoo.re/Projet-de-loi-de-finances-2019/Economie/Article/2018/09/27/La-reforme-de-labattement-ne-passe-pas>

La réforme de l'abattement ne passe pas

INFOS

Economie

27 sep 2018, 05h00

10 Commentaire(s)

PARTAGE



*Est-ce que ce premier coup de rabot sur l'abattement DOM pourrait en appeler un autre ?
(photo d'archives LLY)*

IMPÔT. Un temps évoqué, la suppression de l'abattement DOM sur les impôts n'a pas eu lieu. Du côté des syndicats des finances publiques, on s'inquiète de ce

premier coup de rabot qui pourrait en appeler un autre. “Le gouvernement a touché au plafond et rien ne nous dit qu'il ne continuera pas l'année prochaine”, prévient Magali Billard, secrétaire départementale de Solidaires Finances Publiques.

Cet abattement de 30% pour les Antilles et la Réunion et de 40% pour la Guyane et Mayotte, a été revu à la baisse par le gouvernement. Le plafond de l'abattement va passer de 5 100 euros à 2 300 euros pour La Réunion en 2019.

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

Cet impôt supplémentaire récupéré auprès des contribuables les plus aisés (le gouvernement a tablé sur 4% des contribuables ultra-marins) – qui paient plus de 7 800 euros d'impôt par an contre 15 500 euros auparavant – devrait permettre de financer un fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer. “Pourtant, il y a une règle constitutionnelle en matière d'impôt, c'est celle de la non affectation des fonds récupérés. Il est interdit de rediriger ces sommes vers telle ou telle mesure”, ajoute-t-elle. Une situation floue selon le syndicat.

"Climat anxieux"

D'autant que le coup de rabot sur l'abattement, s'il concerne les contribuables avec de hauts revenus sur le papier, pourrait également concerner les classes moyennes aisées à écouter le syndicat. “En 2019, entre le prélèvement à la source et la régularisation de l'imposition liée à la baisse du plafond de l'abattement risque de créer une mauvaise surprise pour de nombreux contribuables.”

Si les patrons réunionnais sont remontés après les annonces budgétaires du gouvernement et du ministère des Outre-mer, la pilule ne passe pas en ce qui concerne la réforme de l'abattement DOM sur les impôts. Notamment sur la question de l'impact à venir sur la consommation. “Il va y avoir une réflexion des

ménages sur les dépenses entre le prélèvement à la source et cette baisse du plafond”, avance Didier Fauchard.

Même son de cloche du côté de Dominique Vienne qui met en avant le coût de la vie plus important à La Réunion qu'en métropole, mais également la “demande locale” qui est le premier actif sur notre territoire. “En métropole, vous avez une économie productive qui génère des biens. Ce n'est pas le cas ici. Si on nous enlève notre compétitivité et nos actifs, je ne comprends plus”, s'agace le président de la CPME.

A les écouter, les annonces budgétaires couplées à la réforme de l'impôt dans les DOM vont créer un “climat anxiogène” dans les prochains mois.

J.D

En bref

■ CPME

Des patrons sous pression



Dans le cadre du projet At'Mot'Sphère, la CPME a réalisé une étude sur la qualité de vie au travail au sein des TPE-PME réunionnaises (photo). On y apprend que 61 % des patrons se sentent constamment sous pression, 70 % ont déjà pensé à jeter l'éponge et 63 % se sentent soutenus par leur équipe. Une expérimentation va être menée afin « d'améliorer la qualité de vie au travail des collaborateurs et la performance économique de l'entreprise ». Une démarche de six mois.

42 - « Qualité de vie au travail : une étude inédite sur la situation des TPE-PME réunionnaises » - Memento.re le 28 septembre 2018

http://www.memento.fr/article_28-09-2018-qualite-de-vie-au-travail-une-etude-inedite-sur-la-situation-des-tpe-pme-reunionnaises



28.09.2018 | Réunion

Qualité de vie au travail : une étude inédite sur la situation des TPE-PME réunionnaises

Qualité de vie au travail rime avec performance économique. C'est en tout cas le pari de la Confédération des PME de La Réunion...

Pour lire l'article complet
Cliquez ici pour vous abonner

À partir de 0,99€ par mois
pour un accès intégral au site et à nos services

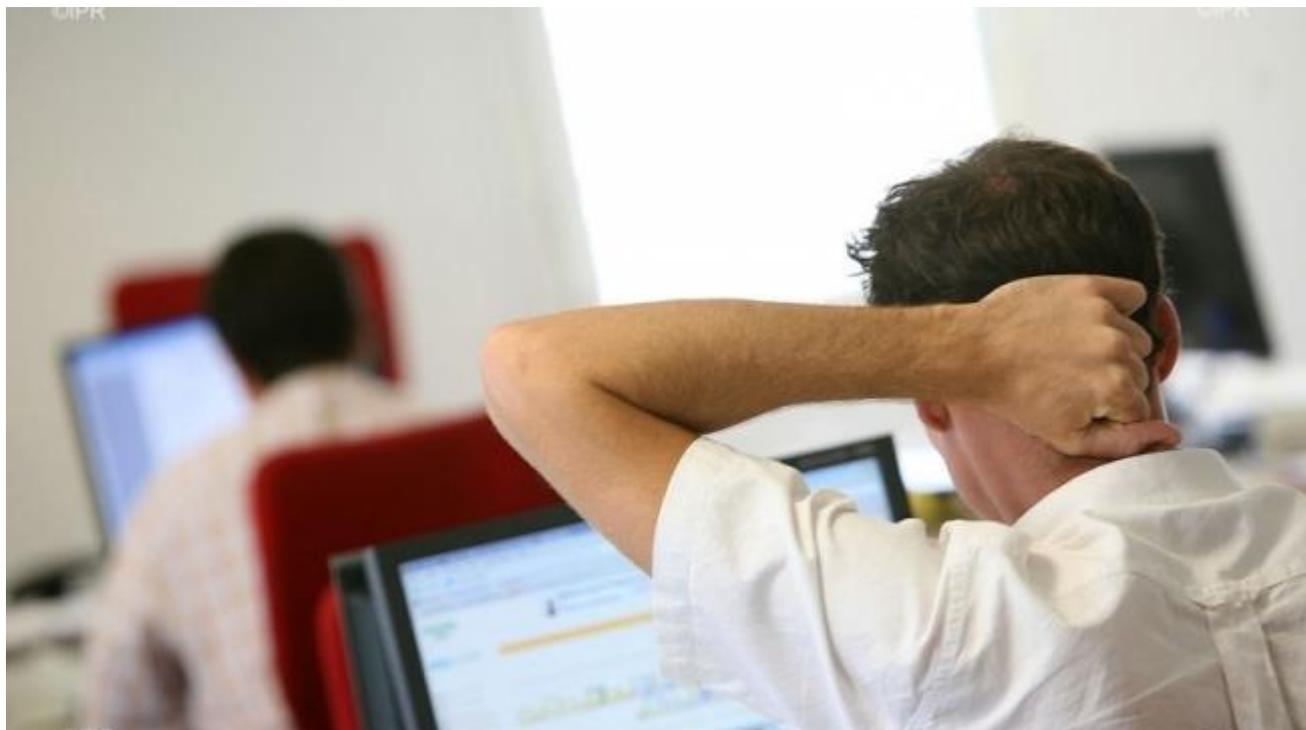
43 – « Etude At'Mot'Sphère : 7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge » - Imaz press du septembre 2018

<http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2018/09/28/etude-at-mot-sphere-7-chefs-d-entreprise-sur-10-ont-deja-pense-a-jeter-l-eponge,91334.html>

Etude At'Mot'Sphère

7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge

Publié le Vendredi 28 Septembre à 09H49 / Actualisé le Vendredi 28 Septembre à 10H27



C'est une étude révélatrice de la difficulté des chefs d'entreprise réunionnais à surmonter le contexte économique difficile sur le territoire. Ce jeudi 27 septembre, la CPME (Cofédération des PME de La

Réunion) a présenté l'étude At'Mot'Sphère sur la qualité de vie au travail et la performance des entreprise. On y apprend ainsi que 7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge.

Quels sont les points communs entre chefs d'entreprise et salariés ? Quelles sont les divergences ? Quels leviers activer pour satisfaire les deux parties, et faire avancer l'entreprise ? Pendant près de deux heures, Patrick Valéau - directeur de recherche spécialisé en ressources humaines à l'Université de la Réunion - est revenu sur les principaux enseignements de cette étude inédite sur le territoire.

On y apprend que dans l'île, une majorité de chefs d'entreprise se sent constamment sous pression (61%). 7 sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge. Ils sont en revanche 63 % à se sentir soutenus par leur équipe et ont le sentiment de pouvoir compter sur leurs salariés : de quoi tordre le cou à des idées reçues.

Expérimentation conjointe entre chefs d'entreprise et salariés

Ce diagnostic, fondée sur l'expérience de 186 chefs d'entreprises et 189 collaborateurs salariés, est la première étape d'un projet ambitieux. Sur la base de ces résultats, trois groupes d'expérimentations associant dirigeants et salariés devront identifier, tester et valider des méthodes permettant d'améliorer à la fois la qualité de vie au travail des collaborateurs, et la performance économique de l'entreprise. Cette démarche expérimentale de six mois s'étalera jusqu'en mars 2019. Les modèles les plus pertinents seront référencés et mutualisés au sein des entreprises du territoire.

Avec le projet At'Mot'Sphère, la CPME Réunion veut démontrer que

l'amélioration des conditions de vie dans les TPE et PME est aussi profitable pour les salariés que pour la performance économique de l'entreprise. Objectif du syndicat entend : renforcer son positionnement d'organisation responsable. Sa démarche QVT (Qualité de Vie au Travail) a été construite comme le troisième pilier de sa politique RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise) aux côtés de ses projets phares que sont l'étude pour le ré-enracinement de l'économie locale (RÉELLE) et la Stratégie du Bon Achat (SBA). Enfin, ce projet s'inscrit dans la réalisation de la feuille de route DEFI posée par le syndicat en début d'année, dans le volet F : Faire de la Réunion le territoire océanique de référence en matière d'ancrage territorial.

44 - Orange Réunion - Portail actu (via Imaz press) le 28 septembre 2018 - 7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge

<https://reunion.orange.fr/actu/reunion/7-chefs-d-entreprise-sur-10-ont-deja-pense-a-jeter-l-eponge.html>

7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge



Photo Imaz Press Réunion

C'est une étude révélatrice de la difficulté des chefs d'entreprise réunionnais à surmonter le contexte économique difficile sur le territoire. Ce jeudi 27 septembre, la CPME (Cofédération des PME de La Réunion) a présenté l'étude At'Mot'Sphère sur la qualité de vie au travail et la performance des entreprises. On y apprend ainsi que 7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge.

Quels sont les points communs entre chefs d'entreprise et salariés ? Quelles sont les divergences ? Quels leviers activer pour satisfaire les deux parties, et faire avancer l'entreprise ? Pendant près de deux heures, Patrick Valéau - directeur de recherche spécialisé en ressources humaines à l'Université de la Réunion - est revenu sur les principaux enseignements de cette étude inédite sur le territoire.

On y apprend que dans l'île, une majorité de chefs d'entreprise se sent constamment sous pression (61%). 7 sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge. Ils sont en revanche 63 % à se sentir soutenus par

leur équipe et ont le sentiment de pouvoir compter sur leurs salariés : de quoi tordre le cou à des idées reçues.

Expérimentation conjointe entre chefs d'entreprise et salariés

Ce diagnostic, fondée sur l'expérience de 186 chefs d'entreprises et 189 collaborateurs salariés, est la première étape d'un projet ambitieux. Sur la base de ces résultats, trois groupes d'expérimentations associant dirigeants et salariés devront identifier, tester et valider des méthodes permettant d'améliorer à la fois la qualité de vie au travail des collaborateurs, et la performance économique de l'entreprise. Cette démarche expérimentale de six mois s'étalera jusqu'en mars 2019. Les modèles les plus pertinents seront référencés et mutualisés au sein des entreprises du territoire.

Avec le projet At'Mot'Sphère, la CPME Réunion veut démontrer que l'amélioration des conditions de vie dans les TPE et PME est aussi profitable pour les salariés que pour la performance économique de l'entreprise. Objectif du syndicat entend : renforcer son positionnement d'organisation responsable. Sa démarche QVT (Qualité de Vie au Travail) a été construite comme le troisième pilier de sa politique RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise) aux côtés de ses projets phares que sont l'étude pour le ré-enracinement de l'économie locale (RÉELLE) et la Stratégie du Bon Achat (SBA). Enfin, ce projet s'inscrit dans la réalisation de la feuille de route DEFI posée par le syndicat en début d'année, dans le volet F : Faire de la Réunion le territoire océanique de référence en matière d'ancrage territorial.

mots clés de l'article : économie , travail , entreprise , étude , salarié , Actus Reunion , CPME

45 - 7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge Niooz.fr (via orange réunion) le 28 septembre 2018

<http://la-reunion.niooz.fr/7-chefs-d-entreprise-sur-10-ont-deja-pense-a-jeter-l-eponge-27451861.shtml>

 orange.fr
3 jours



7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge

C'est une étude révélatrice de la difficulté des chefs d'entreprise réunionnais à surmonter le contexte économique difficile sur le territoire. Ce jeudi 27 septembre, la CPME (Cofédération des PME de La...

👍 Réagir 💬 Commenter 📡 Renioozer ⌘

46 – « 7 chefs d'entreprise sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge » - Clicanoo du 28 septembre 2018

https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2018/09/28/7-chefs-dentreprise-sur-10-ont-pense-jeter-leponge_551378

7 chefs d'entreprise sur 10 ont pensé à jeter l'éponge

INFOS

Economie

28 sep 2018, 10h43

2 Commentaire(s)

PARTAGE



Les résultats de cette étude ont été restitués hier devant une soixantaine de participants.

Selon une étude de CPME sur la qualité de vie au travail (QVT) dans les TPE-PME de La Réunion, 7 chefs d'entreprise sur 10 ont pensé à jeter l'éponge.

La Confédération des PME a effectué une étude sur la qualité de vie au travail. Le résultat de ce travail a été restitué hier devant une soixantaine de participants chefs d'entreprises, salariés, et représentants institutionnels. L'occasion de répondre à quelques questions comme quels sont les points communs entre chefs d'entreprise et salariés ? Ou quelles sont les divergences ? Et quels leviers activer pour satisfaire les deux parties, et faire avancer l'entreprise ?

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

On y apprend que dans l'île, une majorité de chefs d'entreprise se sent constamment **sous pression** (61%). 7 sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge. Ils sont en revanche **63 % à se sentir soutenus** par leur équipe et ont le sentiment de pouvoir compter sur leurs salariés : de quoi tordre le cou à des idées reçues.

Ce diagnostic, **fondée de 186 chefs d'entreprises et 189 collaborateurs salariés**, est la première étape d'un projet ambitieux. Sur la base de ces résultats, trois groupes d'expérimentations associant dirigeants et salariés devront identifier, tester et valider des méthodes permettant d'**améliorer à la fois la qualité de vie au travail** des collaborateurs, et la performance économique de l'entreprise. Cette démarche expérimentale de six mois s'étalera jusqu' en mars 2019. Les modèles les plus pertinents seront référencés et mutualisés au sein des entreprises du territoire.

Avec le projet At'Mot'Sphère, la CPME Réunion veut démontrer que l'amélioration des conditions de vie dans les TPE et PME est aussi profitable pour les salariés que pour la performance économique de l'entreprise.

Le syndicat entend ainsi renforcer son positionnement d'organisation responsable. Sa démarche QVT (Qualité de Vie au Travail) a été construite comme le troisième pilier de sa politique RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise) aux côtés de ses projets phares que sont l'étude pour le réenracinement de l'économie locale (RÉELLE) et la Stratégie du Bon Achat (SBA).

- *La démarche « AT'MOT'SPHERE », qu'est ce que c'est ?*

AT'MOT'SPHERE est un projet pilote régional et sectoriel, financé par le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) de l'Anact. Grâce à des expérimentations menées au sein de 40 TPE et PME volontaires dans 3 domaines particuliers (Climat social/relations au travail ; Partage et création de valeur ; santé et sécurité au travail), cette démarche - portée par la CPME Réunion - doit permettre d'identifier des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) dans les domaines du service principalement. Dans l'île, ce secteur, en forte mutation, représente 45% des entreprises et constitue donc un terrain de travail propice dans le cadre de cette expérimentation.

47 - Freedom.fr le 28 septembre 2018 - Chefs d'entreprise, la qualité de vie au travail devrait augmenter vos performances économiques

<http://freedom.fr/chefs-dentreprise-la-qualite-de-vie-au-travail-devrait-augmenter-vos-performances-economiques/>



Chefs d'entreprise, la qualité de vie au travail devrait augmenter vos performances économiques

Publié le 28 septembre 2018 dans Actualités/Infos Réunion



C'est en tout cas le pari de la Confédération des PME de La Réunion. L'organisation patronale a présenté la restitution d'une étude sur la qualité de vie au sein des TPE-PME réunionnaises, hier à Saint-Gilles, devant une soixantaine de participants chefs d'entreprises, salariés, et représentants institutionnels. Plusieurs questions ont été soulevées lors de cette rencontre :

- Quels sont les points communs entre chefs d'entreprise et salariés ?
- Quelles sont les divergences ?
- Quels leviers activer pour satisfaire les deux parties, et faire avancer l'entreprise ?

Pendant près de deux heures, Patrick Valéau – directeur de recherche spécialisé en ressources humaines à l'Université de la Réunion – est revenu sur les principaux enseignements de cette étude inédite sur le territoire. On y apprend que dans notre île, une majorité de chefs d'entreprise se sent constamment sous pression (61%). 7 sur 10 ont déjà pensé à jeter l'éponge. Ils sont en revanche 63 % à se sentir soutenus par leur équipe et ont le sentiment de pouvoir compter sur leurs salariés : de quoi tordre le cou à des idées reçues.

Expérimentation conjointe entre chefs d'entreprise et salariés

Ce diagnostic, fondée sur l'expérience de 186 chefs d'entreprises et 189 collaborateurs salariés, est la première étape d'un projet ambitieux. Sur la base de ces résultats, trois groupes d'expérimentations associant dirigeants et salariés devront identifier, tester et valider des méthodes permettant d'améliorer à la fois la qualité de vie au travail des collaborateurs, et la performance économique de l'entreprise. Cette démarche expérimentale de six mois s'étalera jusqu'en mars 2019. Les modèles les plus pertinents seront référencés et mutualisés au sein des entreprises du territoire. Avec le projet At'Mot'Sphère, la CPME Réunion veut démontrer que l'amélioration des conditions de vie dans les TPE et PME est aussi profitable pour les salariés que pour la performance économique de l'entreprise. Le syndicat entend ainsi renforcer son positionnement d'organisation responsable. Sa démarche QVT (Qualité de Vie au Travail) a été construite comme le troisième pilier de sa politique RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise) aux côtés de ses projets phares que sont l'étude pour le ré-enracinement de l'économie locale (RÉELLE) et la Stratégie du Bon Achat (SBA). Enfin, ce projet s'inscrit dans la réalisation de la feuille de route DEFI posée par le syndicat en début d'année, dans le volet F : Faire de la Réunion le territoire océanique de référence en matière d'ancrage territorial.

La démarche « AT'MOT'SPHERE », qu'est-ce que c'est ?

AT'MOT'SPHERE est un projet pilote régional et sectoriel, financé par le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) de l'Anact. Grâce à des expérimentations menées au sein de 40 TPE et PME volontaires dans 3 domaines particuliers (Climat social/relations au travail ; Partage et création de valeur ; santé et sécurité au travail), cette démarche – portée par la CPME Réunion – doit permettre d'identifier des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) dans les domaines du service principalement. Dans l'île, ce secteur, en forte mutation, représente 45% des entreprises et constitue donc un terrain de travail propice dans le cadre de cette expérimentation.

Les phases de la démarche At'Mot'Sphère

